Rapport de recherche

La dualité linguistique au Canada : investir dans l'engagement citoyen

Lianne Pelletier, Ph.D.

Marc Arnal, Ph.D.

Étude réalisée pour la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures avec la participation financière de Patrimoine canadien.

30 mars 2021

Table des matières

1. Mise en contexte p. 3

2. Questions de recherche et approche méthodologique p. 4

3. Portrait de la dualité linguistique au Canada p. 6

4. Barrières à l'apprentissage et à l'usage de la langue seconde p. 14

- 4.1 Famille p. 14
- 4.2 Éducation p. 18
- 4.3 Travail p. 25
- 4.4 Immigration p. 30

5. Résultats des entretiens p. 35

- 5.1 État actuel du bilinguisme et de la dualité linguistique p. 35
- 5.2 La « normalisation » du bilinguisme p. 38
- 5.3 Le développement des capacités linguistiques p. 40
- 5.4 Les finissants des programmes d'immersion p. 42
- 5.5 Les communications améliorées p. 43
- 5.6 Le leadership du gouvernement fédéral p. 44

6. Modélisation pour la valorisation de la dualité linguistique p. 45

7. Discussion p. 48

8. Conclusion p. 51

Références bibliographiques p. 53

1. Mise en contexte

Cette étude se veut une investigation du phénomène de l'adhésion de la société canadienne à la dualité linguistique au pays, et ce, à l'aube de la réforme de la Loi sur les langues officielles. Notre travail a pour but ultime d'identifier des stratégies de renforcement du bilinguisme individuel et de la dualité linguistique au Canada. Pour tout dire, nous visons contribuer à l'élaboration d'une liste d'actions concrètes qui pourraient servir à susciter l'intérêt d'être bilingue et à renforcer l'adhésion à la dualité linguistique. Pour ce faire, il nous a semblé logique de dépister des mesures et des conditions qui permettraient d'assurer le maintien des acquis dans la langue seconde parmi les travaux existants, dans un premier temps, puis, dans un deuxième temps, directement auprès d'experts de différents secteurs reliés à la dualité linguistique au Canada.

Ce projet de recherche est dirigé par une équipe de chercheurs experts dans le domaine des communautés linguistiques minoritaires à la demande de la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures (la Fondation). Les chercheurs bénéficient de l'assistance d'un comité d'appui formé d'experts des secteurs de l'enseignement, des langues secondes, des affaires, des droits linguistiques et de la fonction publique.

Le présent document dresse d'abord un bref portrait de la situation actuelle de la dualité linguistique au pays principalement à partir des données probantes disponibles auprès de diverses instances gouvernementales. On y aborde les attitudes dominantes par rapport au bilinguisme et la dualité linguistique, la valeur perçue de ces concepts aux yeux des citoyens canadiens, ainsi que les initiatives qui servent à l'heure actuelle à en faire la promotion. Ensuite, il résume les constats principaux tirés d'une recension systématique des écrits scientifiques et gouvernementaux liés aux occasions d'apprentissage et d'usage de la langue seconde au Canada, organisée selon les thèmes abordés. Puis, les résultats des entretiens réalisés sont présentés pour enfin aboutir à une modélisation qui – nous l'espérons – pourrait s'avérer fort intéressante pour les organismes et instances gouvernementales.

Nous estimons que les résultats présentés ci-après reflètent l'état des lieux des limites et des possibilités du « vivre-ensemble » entre les locuteurs de français et de l'anglais et qu'ils seront d'une grande utilité dans la formulation de recommandations visant l'actualisation du discours et des initiatives sur la dualité linguistique.

2. Questions de recherche et approche méthodologique

Les questions que doit aborder cette étude peuvent être circonscrites aux deux interrogations fondamentales stipulées dans le mandat qui nous a été accordé dans la proposition initiale du projet de recherche, et déclinées de façon suivante :

A. Comment renforcer l'adhésion de la société canadienne à la dualité linguistique au pays ?
   a) Quelles sont les attitudes dominantes envers le bilinguisme et la dualité linguistique au Canada ? Comment ces attitudes ont-elles évolué sur le plan historique ?
   b) Quels sont les avantages et les désavantages perçus du bilinguisme et de la dualité linguistique au Canada ?
   c) Quelles initiatives ont servi (ou ont voulu servir) à promouvoir l'adhésion à la dualité linguistique ?
B. Comment susciter davantage l'intérêt d'être bilingue (français/anglais) et de maintenir la connaissance de la langue seconde tout au long de la vie ?
   a) Quelles sont les barrières systémiques principales empêchant l'accessibilité accrue aux occasions d'apprentissage de la langue seconde ?
   b) Quelles sont les barrières systémiques principales empêchant l'accessibilité accrue aux occasions d'usage de la langue seconde ?

Nous reconnaissons l'énormité de cette commande et avons donc tâché de circonscrire le terrain de recherche à ce qui nous semble le plus apte à l'identification de solutions concrètes possibles, en partant des concepts les plus larges pour nous diriger vers des notions plus précises. Certes, les délais imposés nous obligent à nous contenter d'une collecte de données complète, mais non exhaustive : complète parce qu'elle rejoint chacun des concepts compris dans nos questions de recherche, mais non exhaustive parce qu'elle se limite nécessairement.

La première étape de notre démarche – la revue des écrits scientifiques et des rapports gouvernementaux – s'est déroulée entre les mois de décembre 2020 et de février 2021. Nous avons tenté de maximiser l'efficacité de notre démarche en ne

ciblant que les articles les plus récents et les plus pertinents à nos yeux. Notre choix de textes à étudier s'est arrêté sur ceux les plus étroitement liés à la question de la dualité linguistique en général et sur les expériences d'apprentissage et d'usage de la langue seconde dans divers contextes, partout au Canada.

La deuxième étape – celle de la consultation des experts – s'est déroulée entre le 10 et le 17 mars 2021. Au moyen d'entretiens individuels avec des chercheurs et des représentants de différents secteurs intéressés à la dualité linguistique, nous avons tenté de valider les constats identifiés dans la revue des écrits, de les approfondir et d'élaborer des recommandations d'actions concrètes. Cette phase de l'enquête a été réalisée par la firme PGF Consultants. Ils ont organisé et tenu 19 entretiens téléphoniques et par visioconférence, en français ou en anglais selon la préférence de chaque personne interrogée. Ces 19 personnes sont celles qui se sont portées volontaires parmi un échantillon non probabiliste de 65 Canadiennes et Canadiens identifié par la Fondation, représentant à la fois tous les territoires et provinces et de nombreux secteurs reliés au bilinguisme et à la dualité linguistique – la jeunesse, l'éducation, l'immigration, le marché du travail, les médias et les services gouvernementaux. Évidemment, l'échantillon final n'est pas représentatif de la société canadienne et présente, selon l'analyse des consultants, un biais positif quant aux questions de la dualité linguistique et du bilinguisme. Il va de soi que les personnes les plus avides de participer à une enquête de ce genre sont celles qui ont à cœur l'objet de recherche. Cela dit, les participants ont su, par leurs expertises variées et leur enthousiasme envers la question à l'étude, fournir des perspectives de toute espèce, ce qui s'est avéré bénéfique à ce travail exploratoire.

Soulignons enfin quelques clarifications terminologiques. D'abord, les termes « francophone » et « anglophone ». Ceux-ci sont communément utilisés dans les écrits, tantôt pour désigner les personnes ayant le français et l'anglais respectivement comme langue maternelle, tantôt pour renvoyer aux personnes ayant une connaissance particulière de ces langues, même si ce n'est pas leur langue première. Quoi qu'il en soit, au-delà de la langue, ces termes englobent généralement des représentations du patrimoine, de l'appartenance identitaire et de la communauté. Ils mettent en opposition les deux groupes linguistiques, ce qui, à nos yeux, va à l'encontre de la visée de la dualité linguistique. Un Canadien peut être à la fois francophone et anglophone, ou ni l'un ni l'autre. Plusieurs francophones s'identifient

comme tels, mais pas tous. On attribue le terme « anglophone » à tous ceux qui parlent anglais, mais la plupart d'entre eux ne choisiraient pas de s'identifier expressément comme tels. Par conséquent, si nous utilisons parfois ces deux termes dans les pages qui suivent, notre intention est simplement de référer aux locuteurs de ces langues, et non de réduire ces gens à des catégories identitaires particularisantes.

Puis, soyons tout aussi attentifs à l'égard de l'utilisation des termes « bilinguisme » – qui parle deux langues – et « dualité linguistique » – qui comporte deux langues –, que l'on confond parfois dans les écrits et les débats. N'oublions pas que bilinguisme n'est pas une caractéristique représentative de la population du Canada ; selon le recensement de 2016, seulement 17,9 % des Canadiens sont bilingues français-anglais (Patrimoine canadien, 2019). Toutefois, le pays se caractérise bel et bien par son dualisme linguistique, c'est-à-dire par la coexistence de deux langues officielles ; 98,2 % de la population parle l'anglais et/ou le français (ibid.). Si, en théorie, le bilinguisme permet la coexistence harmonieuse des deux langues, l'appréciation de la dualité linguistique ne passe pas nécessairement par l'apprentissage de la langue seconde. Cette étude veut identifier des pistes pour accentuer la dualité et non simplement pour accroître le niveau de bilinguisme.

En somme, la terminologie privilégiée dans ce rapport vise reconnaître la coexistence de deux langues et non de deux communautés linguistiques, tout en admettant que cette dualité s'exploite parmi une pluralité de langues et de communautés imbriquées.

3. Portrait de la dualité linguistique au Canada

Les affirmations précédentes au sujet du bilinguisme et de la dualité linguistique servent de point de départ pour cette section qui se veut un aperçu de la situation linguistique actuelle au pays.

Les statistiques du recensement de 2016 sont révélatrices de l'état du bilinguisme au Canada. Si le taux de bilinguisme chez la population canadienne est relativement faible, elle est en croissance constante, passant de 12,2 % en 1961 à 17,9 % en 2016 (Statistique Canada, 2017b). Cette croissance est largement due à la population bilingue grandissante du Québec : entre 2011 et 2016, 61,3 % de la croissance de la

population bilingue au pays s'y situait, tandis qu'une croissance très faible s'observe dans la plupart des autres provinces et territoires (*ibid.*). Un autre rapport de Statistique Canada souligne que :

> […] si le taux de bilinguisme a presque doublé au Québec de 1961 à 2016, passant de 25,5 % à 44,5 %, la proportion de personnes bilingues a augmenté de près de 3 points de pourcentage dans le reste du Canada, passant de 6,9 % en 1961 à 9,8 % en 2016 (Turcotte, 2019, p. 3).

Toujours en 2016, 46,2 % des personnes de langue maternelle française se sont dites bilingues, à comparer à 9,2 % des personnes de langue maternelle anglaise et 11,7 % chez les personnes de toutes autres langues (Statistique Canada, 2017b).

Malgré ces gains liés au bilinguisme, le poids démographique des francophones (selon la première langue officielle parlée) est en déclin, à l'échelle du pays (de 27,5 % en 1971 à 22,8 % en 2016) comme au Canada hors Québec (de 6,1 % en 1971 à 3,8 % en 2016) (Patrimoine canadien, 2019). Puis, le taux de bilinguisme varie considérablement : le taux des Québécois dont la première langue officielle parlée étant l'anglais est le plus élevé (de 86,8 % en 1996 à 89,0 % en 2016), tandis que les Canadiens de l'extérieur du Québec dont la première langue officielle parlée étant l'anglais est le plus faible et légèrement en décroissance (de 6,9 % en 1996 à 6,8 % en 2016) (*ibid.*).

Pour en revenir plus précisément à l'objectif de cette étude, il est difficilement envisageable de pouvoir renforcer l'adhésion sans d'abord décrire l'état d'adhésion actuel de la société envers l'idée de la dualité linguistique. Comment la population canadienne se représente-t-elle le bilinguisme et la dualité linguistique de façon générale ? En quoi ces notions sont-elles utiles ou inutiles, avantageuses ou désavantageuses pour les Canadiens ? Pourquoi la population devrait-elle vouloir adhérer à la dualité linguistique, et pourquoi certains n'y adhèrent-ils pas ? Tentons donc de répondre à ces sous-questions.

a) **Quelles sont les attitudes dominantes envers le bilinguisme et la dualité linguistique au Canada ? Comment ces attitudes ont-elles évolué sur le plan historique ?**

Deux enquêtes commandées par des instances gouvernementales en 2016 dressent un premier portrait à ce sujet. D'abord, un sondage mené par Ad hoc recherche pour Patrimoine canadien atteste que les langues officielles ont la cote chez la majorité des Canadiens. Le Ministère a choisi de mettre en lumière ces trois statistiques positives qui viennent appuyer leurs efforts :

- 86 % des francophones et 65 % des Canadiens d'expression anglaise sont d'avis que le fait d'avoir deux langues officielles constitue une partie importante de ce que signifie être Canadien;
- 93 % des francophones et 79 % des Canadiens d'expression anglaise estiment que l'apprentissage des deux langues officielles contribue à une meilleure compréhension entre les Canadiens;
- 60 % des francophones et 74 % des Canadiens d'expression anglaise croient que le gouvernement du Canada protège efficacement les deux langues officielles (Patrimoine canadien, 2019).

Puis, le Commissariat aux langues officielles a réalisé un sondage de l'opinion publique sur la dualité linguistique et le bilinguisme en 2016 ; 1000 Canadiens d'âge adulte y ont participé par téléphone et 1016 au moyen d'un sondage non probabiliste en ligne. Les chercheurs de la firme Nielsen (2016) constatent qu'une grande majorité de la population appuie la LLO et le bilinguisme, mais que cet appui varie selon l'âge, la région, l'exposition à la langue et la croyance en certaines idées inexactes. Notamment, les jeunes adultes, les résidents du Québec, et les gens qui sont les plus exposés à l'autre langue officielle dans leur communauté et à la télévision, par exemple, ont plus tendance à être en faveur de la LLO. À cela s'ajoute le fait qu'une plus grande proportion de gens bilingues (68 %) est fortement en accord avec les objectifs de la LLO que de gens unilingues (44 %), tout comme l'est une plus grande proportion de gens dont la langue officielle principale est le français (70 %) par rapport à ceux dont la langue officielle principale est l'anglais (51 %) (Commissariat aux langues officielles, 2016a). Les répondants qui s'opposent à la LLO sont d'avis que les coûts liés aux services dans les deux langues sont trop élevés et que le gouvernement ne devrait tout simplement pas participer à la promotion ou à la protection des langues (Nielsen, 2016).

Les médias d'actualité dressent un profil semblable, mais moins flatteur de l'appréciation du bilinguisme. Un sondage non probabiliste réalisé auprès de 1529 Canadiens par la firme Léger en 2019 pour La Presse canadienne suggère que les Canadiens de l'extérieur du Québec se soucient peu du bilinguisme. Dans l'ensemble, « 54 % des Canadiens jugent très important ou assez important que le Canada soit reconnu et vu comme un pays bilingue » (Fragasso-Marquis et Plante, 2019), mais ce chiffre s'affaiblit plus on s'éloigne du Québec. Par exemple, ayant répondu que cela n'est « pas très important » ou « pas important du tout », il y a 42 % des répondants des provinces de l'Atlantique, 45 % de l'Ontario, 52 % de la Colombie-Britannique et 53 % de l'Alberta. Les jeunes adultes et les électeurs libéraux sont les plus enclins à être favorables envers le bilinguisme.

L'écart de perspectives se creuse lorsqu'on aborde la question du bilinguisme institutionnel du point de vue des locuteurs monolingues. Brasart (2017) résume ce qui distingue l'opinion des locuteurs monolingues anglophones – qui s'estiment défavorisés par l'obligation du bilinguisme – et les locuteurs monolingues francophones – qui se sentent insécurisés, menacés d'assimilation. L'auteur explique :

> [L]e bilinguisme concerne surtout la minorité francophone, qui ressent ce bilinguisme moins comme une opportunité que comme une étape, en quelque sorte, vers une potentielle anglicisation […]. Le bilinguisme est perçu par certains [anglophones] comme un privilège de classe, un critère de sélection injuste dans la fonction publique […] et ses adversaires dénoncent la « francofication » [sic] du Canada (paragr. 68-69).

La firme de recherche Environics Institute (2012) apporte un éclairage historique par rapport à l'appui du bilinguisme auprès de la population canadienne. Bref, en 1977, 51 % des répondants se disaient personnellement en faveur du bilinguisme au niveau du pays et 56 % au niveau de leur province. En 2012, ces pourcentages se situaient à 63 % et 61 % respectivement. On note tout de même une fluctuation importante dans le découpage des données selon la province. Notamment, l'appui du bilinguisme provincial serait en hausse de 2010 à 2012 au Manitoba (de 52 % à 62 %), en Colombie-Britannique (de 42 % à 51 %) et au Saskatchewan (de 39 % à 42 %), tandis qu'elle était en baisse en Alberta (de 43 % à 37 %) et en Ontario (de 60 % à 58 %).

b) Quels sont les avantages et les désavantages perçus du bilinguisme et de la dualité linguistique au Canada ?

Un portrait statistique ne suffit pas pour comprendre la complexité des attitudes dominantes envers la dualité linguistique et le bilinguisme. Comment les Canadiens justifient-ils leurs positions par rapport aux langues officielles ? L'analyse qu'a effectuée Charbonneau (2015) de quelque 800 articles de journaux anglophones publiés entre 2004 et 2009 fournit un inventaire des arguments invoqués par les défenseurs et les détracteurs du bilinguisme.

D'abord, voyons les arguments soulevés en faveur du bilinguisme :

- le bilinguisme est une caractéristique définitive du Canada, une valeur, un idéal et un exploit politique digne d'admiration ;
- le pluralisme linguistique est nécessaire pour garantir les droits et assurer la survie des groupes linguistiques minoritaires ;
- les individus bilingues bénéficient d'avantages financiers et psychologiques ;
- une politique de bilinguisme représente une valeur ajoutée économique – d'ailleurs, une revue de littérature réalisée à l'échelle internationale par le ministère du Patrimoine canadien détaille les avantages économiques du bilinguisme et affirme « que les compétences en langue seconde, ou en langues étrangères, constituent un avantage direct pour les travailleurs et pour les entreprises, les grandes comme les petites » (2016, p. 91).
- les détracteurs du bilinguisme font preuve de fermeture d'esprit, une attitude que l'on souhaite dénoncer.

Inversement, parmi les arguments défavorables au bilinguisme se trouvent :

- le caractère politique et artificiel du bilinguisme, vu comme étant un idéal imposé et non une réalité nationale nécessaire ;
- le coût jugé trop élevé du bilinguisme à l'échelle du pays ;
- l'iniquité reliée aux embauches et aux promotions, la discrimination envers les anglophones étant systématique ;

- le fait que l'État outrepasse sa fonction en protégeant les langues au moyen de politique « libérale » ou « néo-libérale » de bilinguisme qui ne correspond pas à la volonté du marché ;
- la non-pertinence du français compte tenu du fait qu'il n'y a qu'un faible nombre de locuteurs à l'extérieur du Québec et que d'autres groupes linguistiques sont plus nombreux ;
- l'unilinguisme est toléré du Québec tandis que le bilinguisme est imposé ailleurs au Canada ;
- la politique de bilinguisme est vecteur de conflits et nuit à l'unité nationale.

Charbonneau conclut en soulignant la difficulté de ce qu'il qualifie d'un « dialogue de sourds » entre les deux groupes :

> […] les arguments invoqués pour l'instant pour convaincre les individus réfractaires au bilinguisme ne sont tout simplement pas adaptés à leurs préoccupations. L'actuelle défense du bilinguisme est faite sur la base d'un idéal moral, c'est-à-dire d'une compréhension idéalisée du Canada, qui ne correspond pas à celle de bon nombre d'individus qui se montrent donc, faut-il s'en surprendre, invariablement sceptiques devant ce qu'ils considèrent comme de l'ingénierie sociale (2015, p. 52).

On remarque un clivage net, donc, entre ceux qui voient le bilinguisme sous la loupe d'une construction sociale idéalisée imposée à tous, d'une part, et d'autre part, ceux qui y voient un enrichissement, une valeur ajoutée sur les plans économique, culturel et social. Si on se réfère au bref portrait dressé plus haut, ce clivage entre les défenseurs et les détracteurs du bilinguisme divise les Canadiens : les défenseurs étant – selon les statistiques – bilingues, francophones, régulièrement exposés à l'autre langue, plus jeunes et résidants au Québec ; la réalité contraire de celle des opposants au bilinguisme.

c) Quelles initiatives ont servi (ou ont voulu servir) à promouvoir l'adhésion à la dualité linguistique ?

La promotion du bilinguisme et de la dualité linguistique exige donc un rapprochement formel entre ces deux groupes à visions opposées. Comment l'État se

prend-il pour y arriver ? Un coup d'œil au plan d'action pour les langues officielles du ministère du Patrimoine canadien suffit pour saisir l'approche privilégiée par le gouvernement canadien pour promouvoir la dualité linguistique et le bilinguisme à l'ère actuelle. La stratégie 2018-2023 s'articule autour de trois piliers :

1. Renforcer nos communautés : les initiatives touchent entre autres le financement des organismes, les efforts de développement économique, les médias communautaires, les communautés anglophones du Québec, les lieux de rassemblement communautaires, l'accès des familles à l'apprentissage et aux services de garde, les activités culturelles en milieu minoritaire, ainsi que l'accueil des nouveaux arrivants francophones.
2. Renforcer l'accès aux services : les initiatives de ce pilier visent notamment l'amélioration de l'enseignement dans la langue de la minorité par des activités de construction identitaire et des stratégies de recrutement d'enseignants, de l'accès aux services juridiques, de l'accès aux services de santé, de l'offre de services gouvernementaux dans les communautés, ainsi que de l'accès aux services provinciaux et territoriaux.
3. Promouvoir un Canada bilingue : les initiatives de promotion du bilinguisme passent par des occasions d'apprentissage gratuites, le recrutement d'enseignants de langues secondes, les possibilités d'échanges linguistiques et culturels, ainsi que par l'investissement dans l'amélioration des statistiques linguistiques (Gouvernement du Canada, 2018).

On observe alors que la stratégie de promotion des langues officielles au niveau fédéral ne concerne pas que le ministère responsable des langues et de la culture, mais traverse l'appareil gouvernemental. La dualité linguistique se veut l'affaire du secteur économique, de la santé, de l'immigration, des arts, de la justice, de la recherche, etc. (Voir l'annexe 1, « Résumé des investissements du gouvernement », du Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 [Gouvernement du Canada, 2018] pour une liste des initiatives financées selon le ministère et le programme.)

Que le gouvernement fédéral investisse largement auprès de tant de secteurs n'a rien de surprenant ; après tout, le gouvernement se dit pleinement engagé à assurer l'épanouissement des deux langues officielles « pour faire en sorte que tous les

Canadiens puissent s'épanouir, s'enrichir au contact des autres et prendre part à la prospérité du Canada, en français et en anglais » (*ibid.*, p. 6). Ce qui étonne, toutefois, c'est de constater que la plus grande partie du plan d'action pour les langues officielles ne vise pas tous les Canadiens. Plutôt, elle cible principalement les communautés en situation minoritaire : les communautés francophones de l'extérieur du Québec et la communauté anglophone du Québec. La plupart des initiatives visent et viennent explicitement soutenir les communautés de langue officielle en situation minoritaire. En d'autres mots, le plan d'action est principalement conçu pour ces communautés et a peu d'intention particulière envers les autres, nommément, la population unilingue anglophone du Canada de l'extérieur du Québec. Puis, ce faisant, le plan d'action laisse entendre que les droits linguistiques et la promotion des langues officielles concernent et relèvent – en quelque sorte – de la responsabilité des groupes linguistiques minoritaires.

Les programmes qu'il propose répondent aux attentes des gens bilingues – qui sont déjà convaincus par rapport à l'importance de l'adhésion à la dualité linguistique – mais ne servent peut-être pas à inciter les non-convaincus à changer d'avis. Conçu de cette perspective, peut-on vraiment oser espérer rapprocher les « deux solitudes » ?

Ce constat fait écho à celui de Traisnel (2012) qui questionne le rapport à la citoyenneté des minorités francophones, suggérant que la politique de bilinguisme et les initiatives l'entourant assurent certainement la reconnaissance et la représentation de ces communautés, mais créent progressivement un « régime distinct de citoyenneté » (p. 84) pour les francophones en situation minoritaire au Canada. Les commentaires de Cardinal par rapport au tout premier plan d'action du gouvernement fédéral pour les langues officielles sont certainement encore pertinents : « *there is still no stable relationship between official languages in Canada. The planning of official languages should aim towards the development of such a relationship between French and English* » (2004, p. 100).

Les chercheurs de la francophonie minoritaire n'en doutent pas : l'intention de faire avancer la dualité linguistique a peu de chance de réussir si elle n'est que l'affaire des communautés de langues officielles en contexte minoritaire. Le ministère du Patrimoine canadien s'en rend compte aussi ; on voit dans les plus récentes publications la volonté explicite de miser sur le « vivre-ensemble » dans la promotion

des langues officielles (Jenkins et Charon, 2020). Nous avançons l'hypothèse que l'adhésion à la dualité linguistique dépend d'initiatives qui provoquent un rapprochement réel et quotidien entre les communautés linguistiques minoritaires et majoritaires, en agissant directement sur les barrières à l'apprentissage de la langue seconde ainsi que sur les barrières à l'usage de la langue seconde.

4. Barrières à l'apprentissage et à l'usage de la langue seconde

Cette prochaine section de la revue des écrits porte justement sur ce qui limite et qui empêche l'apprentissage et l'usage de la langue seconde au Canada. Elle tente de répondre à ces deux interrogations afin de dégager des pistes d'actions possibles :

a) **Quelles sont les barrières systémiques principales empêchant l'accessibilité accrue aux occasions d'apprentissage de la langue seconde ?**
b) **Quelles sont les barrières systémiques principales empêchant l'accessibilité accrue aux occasions d'usage de la langue seconde ?**

Des catégories d'analyse se sont définies au cours de nos lectures, soit celles de la famille, de l'éducation, du travail et de l'immigration. La suite de cet ouvrage les abordera l'un après l'autre en résumant les écrits reliés.

4.1 Famille

Commençons par le premier lieu de socialisation, le tout premier contexte de transmission d'une langue : la famille. Mais si l'apprentissage de la langue commence à la maison, l'assimilation s'y trouve elle aussi. Les barrières reliées à l'apprentissage et à l'usage de la langue seconde repérées dans la littérature touchant la question de la famille en milieu minoritaire sont, d'abord, les habiletés linguistiques des parents, le rapport changeant à l'identité ethnolinguistique, les choix linguistiques quotidiens des individus, et, enfin, l'accès à la vie sociale et communautaire dans la langue du groupe en situation minoritaire.

Deux parents qui partagent une langue commune la transmettront à leurs enfants; cela va de soi. Lorsque les parents n'ont pas la même langue maternelle, une autre dynamique s'impose. Dans une étude sur la transmission de la langue française au sein de familles canadiennes de couples exogames – l'un parent ayant comme langue

maternelle le français et l'autre parent, l'anglais ou une autre langue –, Vézina et Houle (2014) précisent l'importance des habilités linguistiques de chaque parent. S'il est encore vrai que l'influence de la mère est toujours plus significative que celle du père (comme l'avait démontré Bernard, 2000), la connaissance du français de la part du père est particulièrement influente. Dans les familles exogames de l'extérieur du Québec, le taux de transmission du français chez l'enfant est à son apogée (63,4 %) lorsque la mère a comme langue maternelle le français et que le père non francophone est au moins capable de soutenir une conversation en français. Si le père n'a aucune connaissance du français, le taux de transmission tombe à 30,3 %. Inversement, si le père est un francophone de langue maternelle et que la mère a une connaissance de base du français, le taux de transmission est de 40,4 %. Ce taux accuse une baisse remarquable si la mère ne connaît pas le français, se situant à 10,2 %.

De toute évidence, le sort de la langue française à l'intérieur des foyers exogames peut être problématique. « [I]l est très difficile de maintenir l'usage habituel du français dans les échanges entre les parents et les enfants » affirme Bernard, qui ajoute « plus les enfants vieillissent, plus l'espace réservé au français diminue » (2000, p. 43). Dans les écrits scientifiques, l'exogamie se présente généralement comme un facteur important de l'assimilation des francophones au Canada. Un texte fait exception : celui de Landry (2003) dans lequel l'auteur soutient que les alliances exogames multiplient le nombre d'enfants ayant droit à l'éducation dans la langue de la minorité.

> L'exogamie est souvent mise en cause dans cette décroissance de la population francophone; elle s'avère pourtant un potentiel caché. Par exemple, […] si tous les enfants des ayants droit participaient aux écoles de la minorité, le potentiel serait […] considérablement plus que sa proportion de population francophone (p. 9).

À cet argument, Landry jette sur le tapis une autre occasion rendue possible par l'exogamie : il s'avère qu'une famille exogame représente un contexte propice à l'apprentissage simultané des deux langues, léguant ainsi aux enfants deux langues maternelles. Des études internationales se sont penchées sur la réalité des foyers bilingues et de l'apprentissage des langues chez l'enfant. Notamment, les travaux de

De Houwer (2006) font la démonstration que de jeunes enfants peuvent, par le biais des interactions familiales, apprendre à fonctionner adéquatement dans deux langues ; ils sont capables de produire un discours dans chaque langue et savent sélectionner la langue attendue dans différentes situations. Toutefois, l'apprentissage d'une ou de deux langues au foyer est toujours soumis aux effets des attitudes qui dominent l'espace public :

> […] aucune famille bilingue vivant au sein d'une communauté ne peut se soustraire à l'influence de celle-ci. Les stéréotypes négatifs qui s'attachent à certaines langues, tout comme les préconceptions négatives sur le bilinguisme lui-même […], peuvent fragiliser le développement bilingue de l'enfant (De Houwer, 2006, p. 44).

La prépondérance des foyers exogames dans les communautés linguistiques en situation minoritaire a eu pour effet de générer une toute nouvelle réalité identitaire : une identité bilingue. Plusieurs chercheurs s'y sont penchés, dont Deveau et Landry (2007) qui stipulent :

> Pour les enfants issus de familles exogames, soit presque les deux tiers de la population âgée de moins de 18 ans de la francophonie minoritaire, l'hybridité identitaire constitue peut-être la seule base légitime d'appartenance à la francophonie, en leur permettant de respecter les origines de leurs père et mère (p. 126).

Boissonneault (2004, 1996) ainsi que Dallaire et Denis (2005) soutiennent eux aussi que les jeunes francophones résidant à l'extérieur du Québec vivent une forme d'identité hybride, se reconnaissant à la fois francophone et anglophone. L'identité bilingue a aussi été observée chez les jeunes anglophones vivant au Québec (Pilote, Magnan et Vieux-Fort, 2010). En somme, il semblerait que ces jeunes parviennent à maintenir une forme stable de bilinguisme tout en utilisant la langue de la majorité dans plusieurs contextes. Tous les chercheurs posent sensiblement la question en guise de conclusion : l'identité bilingue est-elle une voie vers l'assimilation de la minorité, ou bien cette identité hybride offre-t-elle à la minorité une stabilité fonctionnelle idéale dans le contexte de dualité linguistique dont s'enorgueillit le gouvernement fédéral ?

Pour avancer une réponse à cette question, selon ces auteurs, il faut nécessairement tenir compte de l'environnement, du poids relatif de l'anglais et du français dans la communauté, des stratégies de sensibilisation mises en œuvre pour encourager le maintien de la langue minoritaire à domicile et pour favoriser les inscriptions dans les écoles de langues minoritaires, ainsi que de l'appui formel à cet égard de la part des autorités publiques.

À ce propos, l'étude de Mougeon (2014) sur les minorités francophones de l'extérieur du Québec met en évidence le déclin des taux de transmission du français d'une génération à l'autre, mais observe que ce phénomène s'atténue grâce à « l'ensemble des mesures prises par les états provinciaux en faveur du français » (p. 69), dont l'offre de service des secteurs publics et parapublics en français, et l'accès à l'éducation en langue française. L'auteur suggère que le gouvernement doit en faire plus :

> En ce qui concerne l'impact de l'intervention étatique sur le marché de l'emploi, on a vu que s'il était réel, il était cependant limité à un nombre restreint de secteurs économiques. Pour que le redressement de la reproduction linguistique des minorités francophones continue dans l'avenir, voire qu'il se consolide, il faudrait, minimalement, que l'intervention étatique en faveur du français se maintienne et même connaisse une phase d'expansion (p. 70).

La capacité des parents de s'exprimer dans les deux langues est donc la principale barrière d'apprentissage en milieu familial. Les autres barrières identifiées touchent l'usage de la langue. Notamment, les habitudes linguistiques au quotidien dans la vie privée. Au sein même de ces familles francophones en milieu minoritaire, on constate une diminution de recours à la langue française, et ce, même dans les foyers où les parents valorisent la langue et la culture françaises (Bernard, 2000). Notamment, Mougeon (2014) a mesuré à deux reprises la fréquence d'usage du français chez les adolescents de quatre communautés ontariennes : une fois en 1978 et une deuxième fois en 2005. Cela lui a permis d'observer les changements de comportements linguistiques d'une génération à l'autre. Dans tous les cas, on observe une baisse de la fréquence. Cette chute est plus marquée dans les villes traditionnellement très francophones, dont à Hawkesbury où 95 % des adolescents

utilisaient souvent le français (entre 80 % et 100 % du temps) en 1978, taux qui est passé à 74 % en 2005. À North Bay et à Pembroke, le nombre d'adolescents utilisant souvent le français est réduit à 0 % en 2005, bien qu'il était déjà faible en 1978 (16 % et 8 % respectivement).

Justement, la région et la municipalité où la famille est installée vont dicter l'accès aux ressources et aux services auxquels elle aura droit dans la langue de son choix. Certaines régions canadiennes rassemblent des francophones en nombre suffisant pour permettre la présence d'un large éventail d'institutions, mais cette distribution est inégalement répartie sur le territoire national : « Les uns bénéficient d'un rapport minorité/majorité qui assure au français une certaine place dans l'espace public, les autres non » (Langlois et Gilbert, 2006, p. 448). Nous nous référons ici à des établissements scolaires, de services de santé, de services sociaux et juridiques, etc., mais aussi à toute autre forme d'activités communautaires, formelles et informelles : les sports, les activités artistiques et culturelles, tout événement qui représente une occasion d'échanger et de socialiser dans les deux langues. Simplement dit, qu'une famille se trouve à Lethbridge en Alberta ou à Sudbury en Ontario, elle n'a pas les mêmes occasions d'usage de la langue minoritaire, sa place dans l'espace public étant plus ou moins importante et mise en valeur.

En somme, plus les habiletés linguistiques de chaque parent sont développées et plus on met à profit le contexte particulier de l'exogamie et du pluralisme identitaire, plus il est probable que les connaissances linguistiques soient transmises à la prochaine génération, mais seulement si l'on parvient à combattre le déséquilibre causé par la langue dominante et à contrer les effets des attitudes négatives qui circulent dans l'espace public au sujet de la langue minoritaire. Il importe donc d'entretenir des environnements favorables à la dualité linguistique par l'offre de services, de ressources et d'activités de tout genre, ainsi que par l'intervention de l'état envers la protection des langues minoritaires.

4.2 Éducation

Après les familles, les établissements d'enseignement sont les principaux agents de socialisation langagière.

> En contexte minoritaire, un groupe linguistique a besoin pour s'épanouir d'un grand nombre d'institutions qui ont pour mission de nourrir sa vie communautaire, mais un fait demeure : les établissements d'enseignement constituent la pierre angulaire du développement communautaire, la base de la complétude institutionnelle requise pour le maintien et l'épanouissement de sa vitalité ethnolinguistique (Landry, 2003, p. 4).

Il va de soi que les barrières d'accès à l'apprentissage et à l'usage de la langue correspondent à celles qui empêchent l'accès aux garderies, aux écoles et aux programmes d'études dans la langue seconde. Nous abordons ici le secteur de l'éducation sous quatre angles : la petite enfance, le milieu scolaire (primaire et secondaire), les programmes d'immersion linguistique, et les études postsecondaires.

Landry (2010) et le Commissariat aux langues officielles (2016b) ont reconnu le développement de la petite enfance comme étant un vecteur de la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire. Il s'agit, pour les tout-petits, « d'un moment clé en matière d'apprentissage de la langue française, de construction identitaire et de développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté » (Commissariat aux langues officielles, 2016b, p. 4). Pour plusieurs familles qui parlent peu la langue minoritaire à la maison, la garderie peut être le seul espace de socialisation pour l'enfant en cette langue. Le document rapporte que les garderies sont de « véritables pépinières » pour les écoles françaises, et que les enfants exposés au français dans les cinq premières années de leur vie obtiennent de meilleurs résultats (apprentissage, communication, compréhension et vocabulaire) au moment d'entrer à l'école (p. 5).

Les avantages sont nombreux. Alors qu'est-ce qui empêche les familles d'accéder aux services de garde en milieu minoritaire ? Le rapport du Commissariat souligne que « les familles font face à un paysage hautement fragmenté ayant une variété de modèles, de critères d'admissibilité et d'exigences relativement aux frais en matière de services à la petite enfance » (p. 8). Le modèle prisé est celui qui rapproche divers services aux familles francophones (dont les services en santé et en alphabétisation, par exemple) et qui les relie à l'école, favorisant ainsi le renforcement de l'appartenance des familles à la communauté. Ce modèle semble toujours inatteignable dû à un manque de ressources et de financement, un manque

d'infrastructure (de places en garderie), un manque de sensibilisation des parents et des éducatrices à l'égard de l'importance des services de garde pour assurer le développement langagier et l'appartenance identitaire de l'enfant, une pénurie de personnel francophone formé dans le domaine de la petite enfance, ainsi qu'un manque de formation pour les éducatrices dans la langue de la minorité.

Certains défis entourant la formation des éducatrices sont inévitables. Génier-Bédard et Roy-Charland (2018) ont voulu outiller des éducatrices à interagir et à utiliser des pratiques langagières appropriées pour permettre aux enfants de services de garde en communauté de langue officielle en situation minoritaire d'augmenter la fréquence d'utilisation du français. Elles ont observé très peu de gains, ce qui s'explique possiblement par la faible motivation du personnel à participer à l'étude, le haut taux de décrochage des éducatrices pendant la formation, et le roulement élevé du personnel. Les auteurs suggèrent :

> […] que les familles et les éducatrices soient sensibilisées davantage à la nécessité d'une exposition régulière au français, afin de permettre aux jeunes enfants d'âge préscolaire (naissance à 4 ans) de favoriser l'intégration positive du français dans le vécu de l'élève, tant à la maison qu'en service de garde éducatif (p. 27).

De la garderie, l'enfant du groupe linguistique minoritaire passe à l'école primaire, puis au secondaire. Selon les analyses du recensement de 2016, Statistique Canada affirme :

> Au Canada hors Québec, les personnes de langue maternelle anglaise qui acquièrent la capacité de soutenir une conversation en français le font généralement en milieu scolaire alors qu'ils sont âgés de 5 à 19 ans. Les taux de bilinguisme déclinent par la suite graduellement d'un groupe d'âge à l'autre (2017b, p. 5).

Une première barrière d'accès au milieu scolaire dans la langue de la minorité est, bien évidemment, l'admissibilité de l'élève selon la définition des ayants droit. En quelques mots, au Canada, les enfants dont les parents sont titulaires du statut d'ayant droit – c'est-à-dire, que leur langue maternelle est celle de la minorité dans la province où ils habitent, ou qu'ils ont reçu leur instruction au primaire dans une

école de langue de la minorité dans leur province, ou qu'ils ont un autre enfant scolarisé dans une école primaire ou secondaire de langue de la minorité de leur province – ont droit à l'instruction dans cette langue.

Pourtant, ce n'est pas parce qu'on y a droit qu'on en profite. La proportion d'enfants qui ont droit à l'instruction dans la langue de la minorité et qui fréquente ces écoles est déséquilibrée, comme l'atteste Mougeon :

> [D]ans les neuf provinces du Canada anglophone une proportion variable des enfants des parents ayant droit fréquentent les écoles de langue anglaise plutôt que les écoles de langue française. En fait, dans quatre provinces (Terre-Neuve, Saskatchewan, Alberta, et Colombie-Britannique) la proportion des enfants qui fréquentent les écoles primaires de langue française est seulement égale ou inférieure à 30 %, et dans les autres provinces elle se situe autour de 50 %, exception faite du Nouveau-Brunswick, où elle dépasse 80 %. On a vu que ce résultat reflète l'effet de plusieurs facteurs, dont les deux principaux sont le manque de disponibilité de ces écoles au plan local et la perception de la valeur de l'instruction en français par rapport à celle en anglais pour la préparation des élèves à la poursuite de leurs études ou à l'obtention d'un emploi à la fin du cycle secondaire (2014, p. 70).

Si le premier public des écoles de la langue minoritaire n'est pas au rendez-vous, qu'en est-il des autres publics ? Une question se pose au sujet des non-ayants droit. Les conseils et commissions scolaires de la langue de la minorité ont le pouvoir discrétionnaire pour admettre les enfants des non-ayants droit, s'ils estiment qu'ils ont les compétences langagières suffisantes pour fonctionner, mais la pratique de ce pouvoir varie d'une province et d'un territoire à l'autre. Doucet (2015) avance l'exemple de l'Ontario, qui tient compte de plusieurs facteurs – l'utilisation du français au foyer et l'importance accordée par les parents à la culture francophone, par exemple – pour veiller à ce que les parents comprennent bien l'engagement qu'ils prennent en inscrivant leur enfant dans une école de la communauté de langue minoritaire :

> Les écoles de la minorité ne doivent pas uniquement être considérées comme des écoles d'immersion ou comme des lieux d'apprentissage d'une langue seconde. La mission particulière de cette institution essentielle au

> développement et à l'épanouissement de la communauté minoritaire doit également être bien comprise (p. 8).

L'accès à géométrie variable aux écoles dans la langue de la minorité est certainement une barrière évidente, mais la « menace » perçue que représente « l'entrée du groupe majoritaire au sein de l'institution de langue minoritaire » (Levasseur, 2018, p. 132) l'est tout autant. Levasseur s'intéresse au phénomène d'exclusion que connaissent les familles de la Colombie-Britannique qui s'identifient ou se font caractériser comme anglophones dans leurs rapports avec les écoles de langue française. Le texte se solde par cette interrogation de l'auteure : « l'avenir de l'école francophone en contexte minoritaire passerait-il par une plus grande reconnaissance de l'engagement et de l'implication des parents anglophones ? » (p. 134) Dans ce cas, poser la question, c'est probablement y répondre.

Le défi d'accès à l'apprentissage de la langue seconde ne s'arrête pas une fois que la scolarité est entamée dans une école de la langue de la minorité. Une proportion peu négligeable d'élèves la quitte pour rejoindre l'école de la langue dominante avant l'obtention de leur diplôme d'études secondaires. C'est ce que rapportent Boissonneault et Laflamme (2017) dans leur étude sur ce qu'ils appellent le « décrochage culturel ». Bien plus qu'un décrochage scolaire, le fait de quitter une école de langue française – « l'un des rares lieux publics, sinon le seul, où ils peuvent se réaliser en français » (p. 107) – pour passer à une école de langue anglaise ou d'immersion française marque une véritable rupture avec la francophonie et la culture pour un jeune franco-ontarien dans le cas de cette étude. Les chercheurs dénombrent les facteurs qui expliquent le choix de passer d'un système scolaire à un autre, tout en insistant sur celui-ci : « Le principal facteur du changement d'orientation linguistique, pour ce qui est de la scolarisation, est le fait de mieux se sentir en anglais qu'en français » (p. 154). Plus l'élève affirme mieux se sentir en anglais qu'en français, et plus il affirme avoir fait l'objet de moqueries de la part des autres élèves à cause de son français, plus il a tendance à quitter l'école de langue française. Sans l'aborder explicitement dans leur ouvrage, Boissonneault et Laflamme se réfèrent ici au phénomène de l'insécurité linguistique.

Intéressés à l'enseignement de l'écriture en milieu francophone minoritaire, Blain, Cavanagh et Cammarata (2018) soulignent que l'insécurité linguistique se manifeste

lorsqu'une personne estime que son niveau de langue n'est pas à la hauteur de ce qu'elle croit être la norme acceptable :

> Cette norme, le français dit standard, encore souvent nommé « bon » français, est difficilement accessible pour un grand nombre d'élèves qui grandissent dans une famille exogame où un seul parent, souvent bilingue, parle français et où la langue d'usage sera le plus souvent l'anglais. Même chez les familles endogames, la variété de langue parlée, le vernaculaire, est souvent loin du français dit standard (p. 1112).

Qui ressent l'insécurité linguistique et quelles en sont les conséquences ? Bergeron (2019) s'appuie sur plusieurs autres recherches pour affirmer ce qui suit :

> […] en contexte minoritaire francophone, les personnes qui semblent les plus affectées sont les filles et les jeunes femmes (Desabrais) et cette insécurité peut perturber autant l'apprenant du français que les francophones en milieu minoritaire. De plus, elle peut être ressentie à l'oral comme à l'écrit, mais c'est davantage dans les situations de communication orale qu'elle est plus prononcée (Lamoureux; Lozon). En conséquence, les performances scolaires des élèves sont affectées négativement (Boudreau, Dubois et d'Entremont) et l'insécurité suscite même une remise en question de l'identité et des compétences linguistiques (Hinch et Larouche). Enfin, l'insécurité linguistique agit sur les pratiques linguistiques et […] peut conduire à l'assimilation à la langue anglaise et au décrochage scolaire ou culturel (Desabrais) (p. 97).

Pour motiver l'élève et contrer l'insécurité, Blain *et al.*, maintiennent que les enseignants de la langue doivent moins insister sur les aspects normatifs du français et davantage permettre aux élèves d'utiliser le vernaculaire de chez eux, parmi d'autres stratégies. Au-delà du vocabulaire, Bergeron (2019) ajoute qu'il est nécessaire pour contrer l'insécurité linguistique de préserver le pluralisme des accents francophones et de chercher à légitimer cette pluralité qui serait le reflet de la réalité plurielle des communautés francophones.

Ces idées se valent également dans le contexte des programmes d'immersion en langue seconde. Le recensement de 2016 démontre que les jeunes sont de plus en

plus nombreux à étudier dans leur seconde langue officielle et que le nombre inscrit à des programmes d'immersion française croît tout autant, augmentant de 59 % entre 2003 et 2016 (Patrimoine canadien, 2019). Cela dit, une importante barrière à l'apprentissage de la langue seconde est le recrutement et la formation d'enseignants. Selon Cammarata, Cavanagh, Blain et Sabatier (2018), la bonification de la formation initiale et continue des enseignants est de mise pour « expliciter […] les défis pédagogiques inhérents à l'enseignement en immersion » (p. 115) dans un contexte de pluralité linguistique et culturelle.

Les programmes d'immersion en langue seconde ne se limitent pas aux écoles primaires et secondaires, mais s'étendent également au milieu universitaire. Séror et Lamoureux (2014) jettent de la lumière sur le cas du régime d'immersion en français de l'Université d'Ottawa pour explorer les tensions qui sous-tendent cette approche d'apprentissage en milieu universitaire, dont par rapport à la place des non-francophones dans les cours de langue française. Idéalistes, les chercheurs sont d'avis qu'il vaut la peine de s'attarder à la mise au point du programme d'immersion, parce que :

> […] si un sentiment d'accueil et de respect peut être atteint, des affinités et des liens forts d'amitiés peuvent se tisser entre jeunes francophiles et francophones dans des cours de discipline en français à l'Université d'Ottawa (Lamoureux, 2007 ; 2013 ; Séror & Weinberg, 2012) (paragr. 36).

Enfin, creusons davantage la question des études postsecondaires. Selon les écrits scientifiques, la principale barrière d'accès à l'apprentissage et à l'usage de la langue seconde en milieu postsecondaire se situe au niveau de la disponibilité des programmes d'études dans la langue et la localité de choix. Le rapport de Labrie, Lamoureux et Wilson (2009) dresse le bilan de l'accès des francophones de l'Ontario aux études postsecondaires en français et révèle des faits intéressants pour la période allant de 1998 à 2006 :

> Le nombre total de jeunes francophones ayant directement accès aux études postsecondaires a légèrement augmenté au cours des ans. La grande majorité des jeunes francophones se dirigent vers les études collégiales bien davantage que vers les études universitaires. […] [L]es jeunes filles francophones sont très majoritaires pour ce qui est de l'accès aux études universitaires […]. Il existe des

> différences régionales importantes dans les modèles observés entre le type d'établissement convoité et la langue maternelle des élèves. La proximité, ou au contraire l'éloignement, des établissements postsecondaires constitue un facteur déterminant dans le choix des jeunes. Enfin, la majorité des finissants des écoles de langue française se dirigent vers des programmes d'études postsecondaires en français (une proportion qui demeure stable autour du 60% sur la période de l'étude de 1998 à 2006) (p. i).

Ceci dit, comment expliquer qu'environ « 40 % des diplômés des écoles secondaires de langue française s'inscrivent à des établissements de langue anglaise, malgré les nombreuses bourses et initiatives pour encourager les études en français ? » (Lamoureux, 2010, p. 19). Lamoureux tente, ici aussi, d'imaginer de meilleurs arrangements entre les établissements postsecondaires anglophones et ceux francophones et bilingues, afin que les collèges et universités de langue anglaise en milieu minoritaire hors Québec puissent participer à l'essor de la communauté linguistique en situation minoritaire et mieux desservir l'ensemble des étudiants de leurs régions.

Pour tout dire, l'accès à l'apprentissage formel de la langue seconde passe par ses établissements d'enseignement, de la petite enfance à l'âge adulte. La fréquentation de ces établissements a un effet sur l'appartenance culturelle, comme l'indiquent d'ailleurs Pilote et Joncas (2016) dans leur étude sur des étudiants universitaires fransaskois : « la formation universitaire a un impact sur la construction identitaire des participants » (p. 142). On peut parler d'une socialisation scolaire et universitaire, par laquelle les élèves et les étudiants d'un groupe linguistique se différencient des élèves et des étudiants d'un autre groupe, pour se définir dans un contexte bien à eux. Seulement, si les deux communautés linguistiques parvenaient à tisser des liens d'affinités et d'entraide, on pourrait espérer réduire les écarts d'accès aux occasions d'apprentissage de la langue seconde et favoriser l'adhésion à la dualité linguistique de façon générale.

4.3 Travail

Le milieu du travail représente un troisième secteur d'intérêt qui regroupe des barrières à l'apprentissage, mais surtout des barrières à l'usage de la langue seconde.

Penchons-nous d'abord sur les faits reliés aux langues officielles dans le secteur public, et ensuite sur les informations liées aux entreprises privées.

Le Commissariat aux langues officielles (2021) a tout récemment publié les résultats d'un sondage sur les langues officielles effectué au sein de la fonction publique fédérale, une étude qui donne suite et qui fait écho aux constats du rapport de 2017 du Bureau du Conseil privé. L'enquête du Commissariat a été réalisée auprès des travailleurs situés dans les régions visées par la partie V de la Loi sur les langues officielles (régions où ils ont le droit de travailler dans la langue officielle de leur choix). On s'attarde essentiellement au phénomène de l'insécurité linguistique pour savoir dans quelle mesure les fonctionnaires l'éprouvent et ce qu'on pourrait faire pour la réduire. L'échantillon probabiliste se pardonne étant donné que le sondage a amassé quelque 10 000 réponses. Voici les principaux constats, repris directement du rapport :

- 1) Les langues officielles sont importantes pour les fonctionnaires qui travaillent partout au Canada.
- 2) L'insécurité linguistique est un problème dans les bureaux du gouvernement fédéral des régions visées par la partie V.
- 3) Les raisons de l'insécurité linguistique dans la langue première et la langue seconde sont différentes, mais interreliées (p. 3).

Ce troisième point mérite notre attention avant tout, puisque les raisons variées et complexes qui expliquent le sentiment d'insécurité linguistique correspondent entièrement à ce que l'on peut définir comme étant des barrières à l'usage de la langue seconde. Simplement dit, il y a, d'un côté, la crainte de ne pas être compris par nos collègues si on utilise notre langue première, puis, de l'autre côté, la crainte de se faire juger pour la qualité de notre langue seconde :

> Parmi les répondants qui disent qu'ils se sentent mal à l'aise ou qu'ils se sentiraient mal à l'aise d'utiliser leur première langue officielle, l'inconfort provient habituellement de la crainte que les collègues ne soient pas suffisamment à l'aise dans cette langue. Parmi les répondants qui disent qu'ils se sentent ou se sentiraient mal à l'aise d'utiliser leur deuxième langue

> officielle, l'inconfort tient le plus souvent à l'effort supplémentaire à consentir, au manque de confiance ou à la crainte d'être jugé ou corrigé (p. 34).

Le tableau 8 à la page 43 du rapport dresse la liste des pistes de solutions envisagées par les répondants. Les anglophones réclament un meilleur accès aux occasions d'apprentissage dans des contextes plus encourageants et plus ouverts pour les locuteurs de la langue seconde (13,8 % des répondants anglophones sont de cet avis). Les anglophones maintiennent aussi qu'il faudrait cesser de décourager les gens qui tentent de s'exprimer dans leur seconde langue en changeant de langue; on devrait plutôt leur offrir des ressources et leur faire des observations constructives (proposition avancée par 13,8 % des répondants anglophones).

Chez les francophones, la principale recommandation est reliée aux habiletés linguistiques de la direction : elle doit être bilingue et capable de faire usage et la promotion des deux langues de façon égale (proposition faite par 12,3 % des répondants francophones). Puis, les francophones sont nombreux à réclamer un environnement de travail véritablement bilingue dans lequel les fonctionnaires devraient avoir au moins une certaine connaissance des deux langues (7,4 %) et que le français et l'anglais sont utilisé dans les activités courantes (7,1 %).

Les auteurs du rapport avancent la possibilité de créer un « cercle vertueux » de sécurité linguistique dans lequel les deux groupes linguistiques s'appuieraient mutuellement. En quelques mots, le fait d'utiliser et d'encourager l'utilisation de la langue sous représentée servirait à réduire la crainte de déranger et donnerait une pertinence aux efforts de perfectionnement de la langue seconde. Les auteurs soulèvent aussi la mise en évidence du bilinguisme réceptif – la capacité de comprendre la langue seconde sans nécessairement pouvoir l'utiliser à l'oral ou à l'écrit – ce qui serait bénéfique tant pour les fonctionnaires francophones qu'anglophones :

> [I]l pourrait être avantageux pour les *deux* groupes de savoir que certains de leurs collègues peuvent être plus bilingues qu'ils ne le pensent […], et que certains d'entre eux, tant les locuteurs de langue première que ceux de langue seconde, pourraient en fait *vouloir* utiliser la langue non dominante plus souvent (p. 44).

On constate donc, au sein de la fonction publique fédérale, de l'engouement pour les langues officielles et une volonté d'un meilleur équilibre entre les deux langues qui se réaliserait dans le respect des capacités de chacun. Qu'en est-il maintenant du secteur privé ? À partir des statistiques du recensement de 2006 sur la langue employée le plus souvent au travail, Mougeon (2014) infère que les lois linguistiques provinciales du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard « ont eu un effet positif relatif sur le poids du français sur le marché du travail » (p. 23). Cela dit, la valeur utilitaire de la langue française sur le marché de l'emploi hors Québec est peu élevée, à l'exception du Nouveau-Brunswick (p. 24).

Les rapports gouvernementaux traitent peu de l'environnement de travail et de la qualité des relations entre les locuteurs des deux langues officielles, mais s'intéressent plutôt aux aspects économiques entourant le bilinguisme et la dualité linguistique au sein des entreprises privées. Naturellement, dans le monde des affaires, la logique commerciale s'impose. Le rapport de Patrimoine canadien de 2016 sur les avantages économiques du bilinguisme met l'emphase sur la valeur marchande des compétences en langue seconde. Il aborde aussi le cas particulier des communautés de langues officielles en situation minoritaire (CLOSM) en attestant que les travailleurs de ces communautés ont une plus grande latitude professionnelle grâce à leur bilinguisme, et que leurs compétences et actifs peuvent servir à l'économie locale :

> Les membres des CLOSM sont souvent bilingues, s'adaptent mieux et hésitent moins à migrer dans d'autres régions du Canada afin de suivre les possibilités économiques. Il faudrait explorer la possibilité d'ajouter des programmes permettant d'assurer leur intégration sociale dans leur région d'accueil. Les programmes servant à les aider avec leur réinsertion économique s'ils devaient retourner dans leur région d'origine sont tout aussi essentiels puisqu'ils y retourneraient avec de nouvelles compétences et expériences, ainsi qu'avec les épargnes et actifs qu'ils auront accumulés pendant qu'ils se trouvaient à l'extérieur de la région. Des politiques et des programmes devraient être en place, par exemple des formations permettant de mettre leurs compétences à profit dans des secteurs de l'économie locale, des conseils pour mettre sur pied une petite entreprise, et l'on devrait solliciter

> l'agence de développement économique local pour qu'elle fournisse des renseignements sur les possibilités d'investissement local (p. 96).

Il est judicieux de noter que, dans le contexte particulier de la ville de Montréal, nous assistons à une fragilisation de la langue française en milieu professionnel. En somme, la non-connaissance de la langue minoritaire – en l'occurrence, l'anglais – limite l'accès à l'emploi des Québécois. C'est le constat que fait le Conseil du patronat du Québec (2021) dans son récent rapport sur le français comme langue de travail au Québec. Les auteurs citent une enquête de 2020 de l'Institut de la statistique du Québec qui révèle que 40 % des entreprises québécoises ont exigé, lors de leurs dernières embauches, que les employés aient des compétences en anglais; ce taux grimpe à 63 % pour les entreprises sur l'île de Montréal (p. 1). Pour maintenir la vitalité du français comme langue de travail et, ainsi, éviter le déclin du français, le CPQ recommande une « approche basée sur l'accompagnement des employeurs et la mise à leur disposition des outils et des programmes de formation, notamment pour leurs employés non francophones » (p. 10). La conclusion du rapport est révélatrice de la réticence des employeurs à imposer de nouvelles contraintes administratives afin de maintenir un équilibre entre les deux langues sur le marché du travail : « [Le CPQ est] d'avis que les mesures qui rehausseront notre fierté de parler un français de qualité pour augmenter l'usage du français au travail sont plus porteuses que toute éventuelle contrainte à l'utilisation d'une autre langue » (p. 10).

Nous pouvons déduire de tout cela que la dualité linguistique se porte bien dans le milieu des affaires là où elle est rentable, là où elle permet à l'entreprise d'améliorer son rendement, et là où l'état intervient pour favoriser le bilinguisme en milieu de travail, mais, pour certains, elle représente une menace à la langue majoritaire dans le contexte québécois. Pour en revenir à notre question, la pénurie de main-d'œuvre bilingue dans certains domaines d'affaires, les coûts associés au manque de compétences linguistiques au sein des entreprises, le peu d'intérêt pour les langues officielles de la part de certains gouvernements provinciaux et territoriaux, et la volonté bien fondée de protéger la langue de la majorité au Québec représentent des barrières à l'usage de la langue seconde dans les entreprises.

4.4 Immigration

Tout ce qui touche l'immigration et l'accueil de nouveaux arrivants au Canada fait partie de cette quatrième thématique incontournable pour saisir la réalité des communautés de langues officielles et les barrières à l'usage de la langue. Après tout, en raison de la baisse de la fécondité et le vieillissement de la population canadienne, la migration internationale est devenue le principal moteur de la croissance démographique au pays. En 2019, elle représentait 85,7 % de cette croissance; certes, une tendance à la baisse a été observée en 2020 due aux restrictions frontalières imposées en raison de la pandémie (Statistique Canada, 2021, p. 1). Il est convenu que l'immigration doit être une stratégie primée pour viser le ralentissement des tendances démolinguistiques à la baisse. Compte tenu de la volonté du gouvernement canadien d'augmenter l'immigration francophone au Canada, à l'extérieur du Québec, de 2,82 % en 2019 pour atteindre une cible de 4,4 % sur l'ensemble des admissions d'ici 2023 (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2020), un positionnement d'ouverture à la diversité culturelle, de la part des communautés linguistiques en situation minoritaire particulièrement, est de mise.

Nous ne dresserons pas ici un profil exhaustif des populations immigrantes au Canada, mais nous croyons important de souligner quelques éléments reliés à leurs nombres, provenances et caractéristiques sociodémographiques afin de mieux aborder les barrières en lien avec l'apprentissage et l'usage de la langue seconde chez les immigrants au Canada.

Tout d'abord, la grande majorité de la population francophone immigrante hors Québec se situe en Ontario, soit près de 70 % d'entre eux selon l'étude de Houle, Pereira et Corbeil (2014). Cette étude dresse le portrait de la population immigrante francophone à l'extérieur du Québec entre 1991 et 2011. On constate que, si cette population est peu importante relativement au nombre total d'immigrants ou au nombre total de francophones, son poids relatif au sein de la population de langue française s'est accru, passant de 6,2 % en 1991 à 11,7 % en 2011 (p. 9). Au Canada hors Québec, selon le recensement de 2016, 1,1 % de la population immigrante a déclaré avoir le français comme langue maternelle, tandis que 5,9 % ont affirmé pouvoir soutenir une conversation en français (Statistique Canada, 2017a, p. 2).

La provenance des immigrants francophones au Canada est variée, mais il est possible de la circonscrire à certains endroits. Entre 1991 et 2011, Houle, Pereira et Corbeil ont observé une hausse du nombre d'immigrants francophones en provenance d'Asie, d'Afrique et de l'Amérique latine aux dépens de ceux de l'Europe (2014, p. 26). En 2011, deux tiers des immigrants de langue française provenaient de ces dix pays : France, Haïti, République démocratique du Congo, île Maurice, États-Unis, Maroc, Liban, Belgique, Algérie et Égypte (2014, p. 27).

Quant aux caractéristiques sociodémographiques des immigrants francophones, le Rapport annuel 2017-2018 du Commissariat aux services en français de l'Ontario nous éclaire au sujet des immigrants de cette province. Selon leurs données, la population immigrante francophone est sensiblement plus jeune que la population non immigrante francophone. Elle présente un taux de scolarité plus élevé – seulement 28,9 % des immigrants ne possédant pas de certificat, de diplôme ou de grade d'études universitaires à comparer à 46,0 % chez la population non immigrante francophone – mais elle gagne un revenu moyen plus faible – 14,8 % des immigrants francophones ayant un revenu faible comparativement à 7,6 % chez les non-immigrants francophones (2018, p. 27).

Cela va pour les immigrants francophones au Canada hors Québec; qu'en est-il des immigrants de langue maternelle anglaise au Québec ? Un rapport produit pour le ministère de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada établit leur profil. En 2011, 8,5 % des immigrants du Québec étaient considérés comme anglophones (Environics Analytics, 2015, p. 3). Leur provenance a varié au fil du temps; la proportion d'immigrants du Royaume-Uni et des Caraïbes a chuté de 51 % (immigrants de longue date, arrivés avant 1981) à 22 % (immigration récente en 2011), tandis que la proportion de l'Afrique et de l'Asie a atteint 45 % (immigration récente) comparativement à 13 % (de longue date). La proportion venant des États-Unis est demeurée relativement stable *(ibid.*, p. 4). Ce même rapport affirme que les immigrants anglophones du Québec sont plus âgés, ont des niveaux de scolarité plus élevés et gagnent des revenus plus faibles comparativement à la population québécoise dans son ensemble. La moitié des immigrants anglophones du Québec connaissent les deux langues officielles (52,1 %), taux inférieur à celui des non-immigrants québécois anglophones (72,4 %) (*ibid.*, p. 5)., et 70 % utilisent plus

fréquemment l'anglais au travail, à comparer à 64 % chez les Québécois anglophones non immigrants (*ibid.*, p. 11).

Il y a donc de nombreuses similarités entre les populations immigrantes des groupes linguistiques en situation minoritaire du Québec et ceux d'ailleurs au Canada quant à leur capacité de s'intégrer au Canada. Une étude réalisée par Ravanera, Esses et Lapshina (2014) fait le point sur l'intégration économique et sociale des immigrants de langue officielle en situation minoritaire au Québec et dans le reste du Canada. Elles affirment que le succès sur les plans économique et social ne vont pas de pair :

> [Q]uand on compare des immigrants seulement anglophones et des immigrants seulement francophones, les anglophones ont tendance à avoir de meilleurs résultats économiques que les francophones au Québec, et les francophones tendent à avoir de meilleurs résultats économiques que les anglophones dans le reste du Canada. Cependant, ces résultats ne se reflètent pas toujours dans la satisfaction dans la vie et le sentiment d'appartenance à la communauté locale. Au contraire, il semble que pour les immigrants récents en particulier, les francophones tendent à avoir une meilleure satisfaction dans la vie et un plus fort sentiment d'appartenance à leur communauté locale au Québec, et pour les immigrants établis particulièrement, ils ont également une meilleure satisfaction dans la vie que les anglophones dans le reste du Canada, mais un sentiment plus faible d'appartenance à leur communauté locale (p. 12).

Y a-t-il un lien entre les résultats économiques et le sentiment d'appartenance, d'une part, et l'appréciation du caractère bilingue du pays ? Les conclusions du rapport du Commissariat aux langues officielles sur les perceptions des nouveaux arrivants au Canada – des néo-Canadiens – envers la dualité linguistique peuvent nous aider à répondre à cette question. Le Commissariat avait tenu une série de forums de discussions entre 2007 et 2012, avec des néo-Canadiens de première et de deuxième génération provenant d'origines diverses, à Vancouver, Toronto, Montréal et Halifax.

Des commentaires de tous genres ont été recueillis. Notamment, les néo-Canadiens sont d'avis que les mesures mises en place pour favoriser l'apprentissage d'une deuxième langue sont importantes pour le développement « d'une attitude tolérante

et ouverte à l'égard des autres cultures et langues du monde » (p. 7). Le fait d'apprendre une deuxième langue permettrait aux Canadiens de prendre conscience de ce que vivent les nouveaux arrivants. Puis, la population consultée a évoqué trois sources de motivation liées à l'apprentissage des deux langues officielles : elle reconnaît que le bilinguisme français-anglais représente un atout professionnel; elle souhaite « incarner le rêve canadien » (p. 8) du bilinguisme; elle apprécie le caractère moderne du multiculturalisme, leur ouvrant des possibilités sur le plan international.

Les participants ont donc eu de nombreux commentaires positifs à partager au sujet de la dualité linguistique, mais ont également avancé certaines critiques :

> [Les commentaires] se sont avérés positifs au plan du niveau de satisfaction globale exprimée à l'égard des valeurs qui sous-tendent l'identité canadienne, si diversifiée. On a vanté les mérites du bilinguisme et du multiculturalisme en tant que précieux et complémentaires idéaux civiques. À l'inverse, les commentaires négatifs visaient dans une large mesure des problèmes de mise en œuvre. Les Canadiens de première et de deuxième générations ont démontré qu'ils se réjouissaient à la perspective d'harmoniser leur propre bagage culturel avec l'héritage bilingue de leur pays d'adoption, mais qu'ils estimaient ne pas avoir les moyens institutionnels d'agir en ce sens. Selon eux, le problème tenait à un écart entre la rhétorique et la réalité (2014, p. 6).

Pour tout dire, les néo-Canadiens estiment qu'il y a dissonance entre le message – les valeurs prétendues du bilinguisme – et la pratique – les moyens mis en place pour faire rayonner le bilinguisme au quotidien. On parle de manque d'information, d'une piètre qualité des services en français, d'un manque d'occasions d'apprentissage de la langue seconde pour les enfants et les adultes, de politiques divergentes entre les différents gouvernements, la nécessité de maîtriser l'anglais même dans des régions francophones, ainsi que de problèmes de visibilité des institutions et des services de la langue minoritaire. Ce dernier point est essentiel à l'intégration sociale de la personne immigrante :

> Lorsque des familles d'expression française parviennent à trouver la communauté francophone locale, elles sont en mesure de tisser des liens sociaux durables et d'acquérir un sentiment d'ancrage dans la collectivité. Cependant, les participants estimaient que des contacts de cette nature entre

> les nouveaux arrivants francophones et les communautés francophones existantes présentaient trop fréquemment un caractère accidentel plutôt que d'être planifiés (p. 9).

L'étude de Violette (2014) sur le cas de l'immigration francophone en Acadie souligne un autre élément de dissonance, celle-ci entre les intentions de la communauté minoritaire accueillante et ceux de l'immigrant. La chercheure explique :

> [L]a venue d'immigrants est légitimée sur la base d'une attendue allégeance linguistique envers la communauté francophone, raison pour laquelle les organismes acadiens misent spécifiquement sur des immigrants déjà francisés. […] Plusieurs récits d'immigrants montrent un rapport décommunautarisé aux langues qui témoigne avant tout d'intérêts individualistes peu compatibles au premier abord avec les exigences du nationalisme linguistique présentées ci-dessus (p. 138-139).

La contradiction interne entre la rhétorique et la réalité, d'une part, et l'instrumentalisation de l'immigration envers la cause des minorités linguistiques, d'autre part, sont des preuves que les communautés d'accueil et le Canada tout entier doivent s'exercer à mieux « [p]enser les minorités au sein d'une minorité », tel que le stipule Fourot (2016, p. 43) dans son article sur la population immigrante dans les espaces francophones en milieu minoritaire; espaces dont les contours ont grandement changé avec la diversification ethnoculturelle. Ainsi, les barrières à l'apprentissage et à l'usage de la langue seconde chez les populations immigrantes en milieu minoritaire se trouvent au niveau de leur capacité à s'intégrer économiquement et socialement en contexte canadien, c'est-à-dire, aux mesures mises en place pour favoriser l'apprentissage de la langue seconde, aux occasions professionnelles qui leur sont offertes, ainsi qu'à la présence et la visibilité d'institutions et de services dans la langue officielle de leur choix.

La famille, l'école et le milieu de travail sont les plus importants milieux de socialisation; l'immigrant aussi s'intègre au contexte canadien par ces espaces. Voilà pourquoi nous avons organisé notre revue des écrits selon ces quatre thématiques

pour explorer l'adhésion à la dualité linguistique et les barrières qui l'empêchent. Nous voilà équipés pour la prochaine étape de cette enquête, celle des entretiens réalisés auprès d'individus impliqués de près ou de loin dans la question de la dualité linguistique au Canada.

5. Résultats des entretiens

Vingt experts ont partagé leurs impressions sur l'état actuel de la dualité linguistique au pays d'abord, ainsi que sur des pistes d'action possibles pour favoriser l'exposition, l'appréciation et la coopération entre les groupes des deux langues officielles, afin d'agir sur l'adhésion à la dualité linguistique et de susciter l'intérêt d'être bilingue au Canada. Chaque participant – chacun étant un véritable leader dans son domaine respectif – avait une perspective ancrée dans une région, une sphère d'activité et une expérience personnelle unique, ce qui a assuré une certaine richesse de données amassées.

L'équipe de la firme de recherche qui a réalisé les entretiens a produit un rapport présentant leurs résultats (PGF Consultants, 2021). Nous reprenons ici les grandes lignes de leur analyse et nous reproduisons plusieurs extraits de leur ouvrage afin de ne rien perdre de leur rigueur.

5.1 État actuel du bilinguisme et de la dualité linguistique

Les questions d'entrée en matière des entretiens cherchaient à dresser la table en permettant aux participants de décrire l'état actuel de la dualité linguistique et du bilinguisme dans leur milieu. Selon eux, le français et l'anglais arrivent-ils à cohabiter harmonieusement ? Les consultants observent premièrement une certaine ambivalence :

> Si la plupart relèvent des points positifs (p. ex : relative « stabilité » dans le dossier et diminution des gestes radicaux envers les minorités; intérêt grandissant dans la population pour le bilinguisme démontrée par un taux de bilinguisme en croissance; intérêt particulièrement notable et encourageant chez les jeunes et nouveaux arrivants; demande croissante pour les programmes d'apprentissage en immersion – qui dépasse d'ailleurs la capacité de l'offre; etc.), d'autres se montrent davantage circonspects (p. ex :

> tendances globales masquant des disparités régionales et des réalités plus préoccupantes [dont le] taux de bilinguisme stagnant relativement bas parmi les anglophones, et ce depuis des années; nombre important de jeunes décrochant des programmes d'immersion après l'élémentaire ou après les premières années de secondaire; la « stabilité » observée est souvent davantage pour une « coexistence en parallèle » de deux monolinguismes que pour un véritable « vivre ensemble »; etc.) (p. 4).

De façon plus précise, les participants ont soulevé des perspectives intéressantes en lien avec le principe de la dualité linguistique canadienne, avec celui du bilinguisme, avec l'apprentissage du français langue seconde et avec l'insécurité linguistique.

D'abord, par rapport à la dualité linguistique, les personnes interrogées en sont favorables et sont d'avis que les relations entre les deux groupes linguistiques sont généralement harmonieuses, bien que des situations « conflictuelles ou inconfortables » existent toujours. Quelques nuances sont de mise :

> Ceci dit, sous ce constat d'ordre général, diverses personnes ont mentionné qu'elles constatent davantage une forme de coexistence / voisinage de l'anglais et du français, ou encore la présence de deux monolinguismes en parallèle, plutôt qu'un « vivre ensemble ». Les groupes francophones et les groupes anglophones coexistent, sans nécessairement s'intégrer les uns aux autres. De nombreux interlocuteurs ont mentionné une forme de désintérêt, et même dans certains cas d'une certaine fermeture vis-à-vis l'autre groupe linguistique. Cette fermeture est d'ailleurs alimentée par certains groupes médiatiques, voire politiques. Ce phénomène est palpable dans les deux groupes linguistiques (même si c'est pour des raisons différentes et que cela prend des formes diverses : indifférence, méfiance, frustration, etc.) (p. 5).

Les initiatives « qui favorisent la rencontre des groupes linguistiques, entretiennent la curiosité, réduisent la méfiance et, ultimement, encouragent l'appréciation mutuelle et le désir de collaborer » (*ibid.*), ainsi que les initiatives d'« enseignement de l'histoire et de la contribution des communautés au niveau local, de la province ou territoire et du pays » (*ibid.*), seront celles qui produiront un rapprochement entre les groupes linguistiques, ce que les répondants estiment doit se faire sur une base communautaire.

D'autres soulignent que le discours prépondérant actuel est trop centré sur les concepts de l'inclusion, de la diversité, du plurilinguisme et du multiculturalisme, au détriment du discours qui met l'emphase sur les deux langues officielles. Puis, d'autres suggèrent qu'il y a une forme de paradoxe quant à la question même de la dualité linguistique :

> Celle-ci est en effet souvent abordée sous la lentille de la défense des droits des minorités. Ceci ne semble pas inapproprié, car il existe un certain « réflexe majoritaire » qui a pour conséquence de placer les communautés minoritaires dans une situation parfois difficile (anglophones au Québec, francophones en milieu anglophone – et même de la part du Québec dont les positions résultent dans certaines occasions à délaisser la défense de la francophonie en situation minoritaire de peur de créer des précédents qui pourraient être ensuite revendiqués par la minorité anglophone québécoise). Force est de constater que ce sont donc souvent des solutions de « protection » destinées aux minorités qui sont mises de l'avant. Or, pour renforcer la dualité linguistique et l'intérêt pour le bilinguisme, ce sont davantage des mesures « d'encouragement » centrées vers les groupes majoritaires qu'il faudrait mettre de l'avant, car ce sont eux qui devront faire les efforts et investir dans une forme d'engagement citoyen (p. 6).

Par rapport au bilinguisme canadien, les répondants s'entendent qu'il y eut « une évolution positive de l'acceptabilité sociale du bilinguisme au pays » (*ibid.*), mais ils reconnaissent également que la croissance des taux de bilinguisme s'observe principalement chez les francophones et au Québec.

Quant à l'apprentissage du français comme langue seconde, l'intérêt croissant pour les programmes d'immersion française est perçu par les répondants comme étant un signe très encourageant, bien que la demande dépasse l'offre en raison notamment d'une pénurie d'enseignants qualifiés. Ils sont préoccupés, notamment, « par le fait que les jeunes en programme d'immersion tendent à décrocher ou à ne pas continuer leur formation en immersion pour les études de cycle supérieur » (p.7). On explique ceci par le fait que le niveau de langue peut être plus complexe aux études postsecondaires, ainsi que par le fait qu'il y a peu de programmes de soutien pour les finissants de programmes d'immersion au postsecondaire.

Au sujet des finissants des programmes d'immersion, certains répondants attestent que ceux-ci n'ont pas l'occasion de mettre en pratique la langue seconde à l'âge adulte. Comme le constatent les consultants : « la problématique des personnes conquises et énergisées initialement, mais désabusées par la suite est un phénomène potentiellement contreproductif pour la dualité linguistique » (*ibid*.). Puis, selon certains répondants, il mériterait de mieux suivre et encadrer ces finissants « pour les fins d'identifier des champions et de faire avancer la cause de la dualité linguistique au pays » (*ibid*.). Ils sont nombreux à souligner également que « le potentiel des immigrants était mal utilisé et que, de facto, ceux-ci sont appelés à 'choisir' l'apprentissage de l'anglais au détriment du français » (*ibid*.).

Enfin, plusieurs participants ont noté une aggravation du sentiment d'insécurité linguistique :

> De multiples personnes interrogées ont souligné l'importance du phénomène de l'insécurité linguistique et du frein que cela pouvait représenter au niveau du bilinguisme – particulièrement du bilinguisme actif – et de la dualité linguistique. Ces personnes ont d'ailleurs insisté sur l'importance de l'accueil, du besoin d'être flexible et tolérant vis-à-vis des gens se mettant à risque en pratiquant une deuxième langue et de la disponibilité de lieux et d'évènements sécuritaires et bienveillants pour exercer cette pratique (p. 7).

Ayant explicité ces premières réflexions par rapport à l'état du bilinguisme et de la dualité linguistique au pays, les participants des entretiens se sont ensuite exprimés sur des pistes de solution à envisager. Les consultants les ont organisées en fonction de cinq stratégies, détaillées aux cinq points suivants.

5.2 La « normalisation » du bilinguisme

La première stratégie proposée est celle d'ancrer davantage la dualité linguistique dans la vie quotidienne au point où elle apparaîtrait tout à fait « normale ». Les pistes d'action prônent une plus grande ouverture envers l'autre (des groupes majoritaires envers les groupes minoritaires et des groupes minoritaires envers les groupes majoritaires), ainsi que des actions concrètes de rapprochement entre les groupes, en vue de provoquer des changements d'attitudes et de comportements. Le tableau ci-dessous énumère les idées proposées.

1. Favoriser la « normalisation » du bilinguisme et encourager le rapprochement des groupes linguistiques
Pistes d'action

• Cesser les divisions linguistiques, p.ex. en arrêtant de systématiquement étiqueter des personnes, des groupes, des institutions et des initiatives de « francophones » ou d'« anglophones » ;
• Partager les bonnes et mauvaises expériences d'apprentissage pour normaliser les difficultés et les réussites vécues ;
• Favoriser la transformation des cultures au sein du système d'éducation
  o Mettre sur pied des garderies mixtes ;
  o Inciter les conseils scolaires et les écoles à adopter une approche davantage bienveillante à l'égard de la dualité linguistique et du bilinguisme (p.ex. avec un transport scolaire mixte ; avec une réflexion – particulièrement en milieu minoritaire – que la croissance du nombre d'inscriptions en programmes d'immersion n'est pas nécessairement un facteur négatif, même s'il se traduit par une perception de perte de financement) ;
  o Inciter les universités à jouer, de manière plus active, un rôle essentiel comme incubateurs du bilinguisme pour la construction du Canada (p. ex : offre de cours dans les deux langues, offre de programmes de maitrise en bilinguisme, etc.)
• Créer et promouvoir des activités accueillantes aux deux groupes linguistiques, permettant l'exposition à l'autre et l'appréciation de l'autre (p.ex. concours, expositions, conférences, spectacles, évènements sportifs, émissions de télé, sketchs humoristiques, etc.) ;
• Créer et promouvoir des activités proprement bilingues où les contenus se déploient simultanément ou alternativement dans les deux langues (p.ex. théâtre avec sous-titres, conférence avec conférenciers bilingues, séances de yoga avec instructions bilingues, etc.)

- Collaborer sur des activités conjointes (p.ex. exposition d'art, mise sur pied de festivals avec une programmation mixte, forums sur une langue). De telles activités devraient être davantage centrées sur une zone d'intérêt commun (p.ex. amour du théâtre ou de la musique, défense d'une cause sociétale commune, etc.) que positionnées comme un « acte militant » à la défense d'une communauté linguistique ou l'autre;
- Considérer les personnes bilingues/francophiles comme une communauté en soi et mettre en place des initiatives qui leur sont spécifiquement dédiées ;
- Inventorier et faire appel aux amis de la francophonie (p.ex. parlants français, francophiles, etc.) pour qu'ils agissent à titre de champions;
- Renforcer la sécurité linguistique en encourageant les personnes qui essaient de s'exprimer dans leur langue seconde et en pratiquant le renforcement positif (éviter de noter les erreurs, de basculer dans l'autre langue pour « aider ») ;
- Encourager les Canadiens à écouter des balados ; à utiliser des sites comme Youtube, etc. ; et à consulter des journaux, radios, télés, pages web, médias sociaux dans leur langue seconde.

(PGF Consultants, 2021, p. 9-10)

5.3 Le développement des capacités linguistiques

La deuxième stratégie vise particulièrement les jeunes personnes et les populations immigrantes qui « apparaissent comme le terreau le plus fertile pour la maitrise d'une langue officielle du Canada à titre de langue seconde (ou troisième, ou quatrième… pour certains individus) » (p. 10), le contexte scolaire et l'intégration au pays étant des contextes qui favorisent cet apprentissage. Les pistes d'action suggérées touchent différentes formes d'appui qui ciblent ces groupes spécifiquement pour développer la maîtrise de la langue à titre de langue non maternelle.

2. Appuyer le développement des capacités linguistiques des jeunes et des immigrants
Pistes d'action pour les jeunes

- Exposer les jeunes le plus rapidement possible au fait bilingue (p.ex. activités de voisinage ; garderies mixtes ; création d'émissions jeunesse (web ou télé) qui incluent les deux langues officielles; etc.) ;
- Créer des opportunités d'échanges et de maillages via des initiatives scolaires ou communautaires ;
- Renforcer les programmes réguliers d'apprentissage de la langue seconde ;
- Cibler les jeunes et leurs parents pour les encourager à l'éducation en immersion ;
- Permettre un continuum post-élémentaire et postsecondaire pour les jeunes issus de l'immersion :
- Accroitre le niveau de ressources disponibles pour offrir davantage de programmes d'immersion au niveau collégial et universitaire ;
- Mieux exploiter l'enseignement à distance pour faciliter l'apprentissage d'une langue seconde à l'université ou dans d'autres institutions;
- Offrir des incitatifs concrets (incitatifs financiers, crédits additionnels, bonus de points, accès à des stages spécifiques, soutien aux examens linguistiques requis pour pratiquer une profession, etc.) ;
- Organiser des groupes et des activités bilingues, ouverts non seulement aux francophones, mais aussi aux bilingues passifs ou moins sûrs (p.ex. activités de type flash mob, clubs de cinéma ou de débats, etc.) ;
- Démontrer clairement les avantages sociaux, culturels et économiques de la maitrise d'une deuxième langue officielle du Canada, en insistant sur les avantages personnels ;
- Offrir une vision de comment les jeunes d'aujourd'hui pourront jouer un rôle déterminant dans la société canadienne grâce à la maitrise d'une deuxième langue officielle, et, sur un plan individuel, engager les jeunes à jouer un tel rôle ;
- Encourager la mise en place de pratiques bienveillantes destinées aux jeunes débutant sur le marché et qui pratiquent une deuxième langue en milieu de travail, et de mécanismes incitatifs valorisant

cette pratique.
Pistes d'action pour les personnes immigrantes
• Créer un comité pour réfléchir à comment favoriser l'étude du français chez les immigrants; • Comprendre davantage comment offrir des opportunités d'intégration des immigrants au sein d'un Canada bilingue auquel beaucoup s'identifient et croient; • Démontrer les avantages pour les enfants des nouveaux immigrants.

(PGF Consultants, 2021, p. 11-12)

5.4 Les finissants des programmes d'immersion

La popularité des programmes d'immersion française démontre l'intérêt d'une part de la population canadienne envers l'apprentissage de la langue seconde. Toutefois, comme l'observent les participants des entretiens, le « déclin causé principalement par un manque de continuité dans les possibilités de pratiquer sa langue seconde au niveau postsecondaire » (p. 12) freine la ferveur des finissants issus de ces programmes. Puis, il semblerait qu'il y ait peu d'initiatives pour faire le suivi auprès de ces jeunes personnes afin de suivre leur progrès et d'en faire des champions pour la cause de la dualité linguistique. La stratégie proposée concerne donc des initiatives qui encourageraient la poursuite des études en immersion, qui feraient la promotion des programmes existants, et qui permettraient de suivre le cheminement des finissants pour que l'on puisse « mobiliser plus efficacement ces personnes à haut potentiel » (p. 13).

3. Guider les diplômés des programmes d'immersion afin qu'ils poursuivent leurs études en langue seconde et/ou qu'ils embrassent des carrières permettant la pratique du bilinguisme
Pistes d'action
• Créer une base de données recensant tous les programmes d'immersion au pays – possiblement sur une base régionale, de manière coordonnée, ainsi que les étudiants y étant inscrits ;

- Protéger les programmes d'immersion des coupes budgétaires gouvernementales;
- Recenser dans un document officiel les possibilités de carrière et de réalisations personnelles en continuant à utiliser la langue seconde post-graduation pour les jeunes en programme d'immersion ;
- Faciliter les démarches administratives afin de favoriser l'établissement de nouveaux programmes d'immersion ;
- Créer des ponts et des relations d'affaires entre les commissions/divisions scolaires francophones et les programmes d'immersion langue seconde afin de favoriser la collaboration entre ces acteurs ;
- Rassembler les gouvernements provinciaux autour d'une table de concertation afin d'établir les avantages pour les provinces et le pays d'encourager l'inscription des jeunes dans les programmes d'immersion ;
- Informer les parents et les jeunes des activités linguistiques en langue seconde à l'extérieur des milieux d'enseignement ;
- Débloquer du financement pour les programmes d'immersion afin de les rendre pérennes et plus performants.

(PGF Consultants, 2021, p. 13-14)

5.5 Les communications améliorées

Les personnes interrogées sont d'accord pour dire qu'il faut « déployer des efforts plus sentis en matière de communication et de promotion des activités et programmes liés directement ou indirectement à la dualité linguistique ou au bilinguisme » (p. 14). La technologie peut être mieux exploitée pour offrir des occasions d'entendre et de pratiquer une langue seconde et pour abolir la distance entre les locuteurs de langues différentes.

4. Accroitre les communications et user de canaux diversifiés et en émergence
Pistes d'action
• Soutenir les campagnes de promotion pour les activités et

programmes qui favorisent la rencontre des groupes linguistiques (comme ceux énumérés ci-haut). De telles campagnes devront être ciblées et diversifiées; • Faire connaitre les programmes d'apprentissage de langue seconde existants et axer les communications sur des avantages précis et spécifiques; • Communiquer les célébrations et les expériences positives.

(PGF Consultants, 2021, p. 14)

5.6 Le leadership du gouvernement fédéral

Il est clair, aux yeux des participants, que la responsabilité de la promotion de la dualité linguistique au pays revient au gouvernement fédéral. De nombreuses initiatives, dont le programme « Explore », ont été réalisées à ces fins, mais « il est nécessaire que le gouvernement fédéral aille plus loin et prenne des initiatives fortes pour la célébration et la défense de la dualité linguistique » (p. 15). Parmi les pistes d'actions suggérées, nous trouvons des politiques d'embauche plus convenables et l'offre de réels incitatifs pour l'apprentissage et l'utilisation de la langue seconde pour les gens de tous âges, de toutes les régions.

5. Renforcer le leadership du gouvernement fédéral dans la promotion de la dualité linguistique au Canada
Pistes d'action
• Créer un comité de concertation afin de bien définir le rôle de leadership qu'occupe le gouvernement fédéral comme vecteur de la promotion de la dualité linguistique au Canada ; • Augmenter le financement des établissements et programmes qui promeuvent et défendent la dualité linguistique au Canada (p.ex. les institutions opérant avec un déficit comme les universités) ; • Créer des programmes de même nature que le « Programme Explore » pour encourager les jeunes citoyens à découvrir la dualité linguistique du Canada ; • Rédiger un document officiel qui recense tous les avantages sociaux, culturels, économiques et personnels, et ce, pour tous les

citoyens afin de présenter les avantages de la dualité linguistique du Canada ;

- Trouver des incitatifs afin que les anglophones dans la fonction publique fédérale continuent d'apprendre le français et renforcer leur capacité à travailler et à communiquer dans cette langue ;
- Informer tous les employés du gouvernement fédéral sur la définition de l'insécurité linguistique et ses impacts sur le milieu de travail ;
- Désigner davantage de postes bilingues dans les provinces et territoires.

(PGF Consultants, 2021, p. 15-16)

6. Modélisation pour la valorisation de la dualité linguistique

L'intention de cette section de cet ouvrage est de répondre – à partir des constats tirés de la revue des écrits et des entretiens – de façon concise et concrète à nos interrogations de départ :

A. Comment renforcer l'adhésion de la société canadienne à la dualité linguistique au pays ?
B. Comment susciter davantage l'intérêt d'être bilingue (français/anglais) et de maintenir la connaissance de la langue seconde tout au long de la vie ?

Nous avons voulu donner une forme schématique aux éléments repérés afin d'inscrire ces informations dans une structure logique que les parties prenantes pourront mettre en application. Les principaux intéressés – les agents du gouvernement fédéral – reconnaîtront que ce modèle explicatif s'inspire du graphique circulaire à trois niveaux du « Cadre de référence visant l'appréciation et la coopération entre les francophones et les anglophones du Canada » proposé par Patrimoine canadien en janvier 2020 (Jenkins et Charon, 2020). Un recueil des meilleures pratiques publié par le ministère décrit les trois catégories dans lesquelles devraient s'insérer les activités de mise en valeur de la dualité linguistique de la façon suivante :

- **Niveau 1 : être exposé**

  Ce premier niveau regroupe les initiatives qui visent offrir aux Canadiens et aux Canadiennes de chaque groupe linguistique l'occasion d'aller à la découverte de l'autre, de s'exposer au moyen de contacts avec la langue, l'histoire ou la culture.
- **Niveau 2 : apprécier**

  Les initiatives du deuxième niveau cherchent à susciter chez les membres d'un des deux groupes linguistiques une attitude positive par rapport à l'autre langue en lui donnant l'occasion d'interagir avec l'autre au moyen de contacts interpersonnels.
- **Niveau 3 : coopérer**

  Ce troisième niveau rassemble les initiatives qui entreprennent d'accroître les possibilités de collaboration et de coopération entre les deux groupes linguistiques pour l'atteinte de buts communs au moyen de contextes nécessitant les compétences des deux groupes.

Conséquemment, la modélisation qui suit se veut une boîte à outils qui se concentre sur les quatre grandes catégories ciblées par la revue des écrits et dans les entretiens (famille, éducation, travail, immigration). Certes, il serait pertinent d'éventuellement y ajouter d'autres catégories, comme celles des arts, de la justice, des communications, de la jeunesse, etc. Dans chacune des cellules, nous avons quelques idées et suggestions, qui s'ajoutent aux nombreux autres exemples d'initiatives identifiés par les publications gouvernementales recensées.

Nous sommes d'avis qu'il serait bénéfique pour le ministère du Patrimoine canadien d'organiser des rencontres régionales et sectorielles pour augmenter le nombre de suggestions d'activités et de possibilités dans chacune des cellules de ce tableau. Le résultat pourrait servir de banque d'idées pour les organisations de la société civile, les entreprises et les gouvernements qui ont tous un rôle à jouer dans le renforcement de la dualité linguistique canadienne.

	Niveau 1 **Être exposé**	Niveau 2 **Apprécier**	Niveau 3 **Coopérer**
Famille	**Repenser les liens entre langue et identité**		
	Créer des occasions pour les parents de familles exogames de se rencontrer. Développer des émissions jeunesse pouvant s'adresser aux deux communautés linguistiques. Soutenir les parents dans l'apprentissage de la langue seconde.	Inviter les festivals à planifier des zones linguistiques pour les enfants des familles francophones et celles des écoles d'immersion. Développer des produits culturels offerts en format bilingue ou avec surtitrage.	Identifier des leaders dans les familles francophones et d'immersion qui planifieraient des activités conjointes. Explorer des façons d'inverser les contextes d'assimilation dans les familles exogames.
Éducation	**Revisiter la notion des ayants droit pour que tous aient droit d'apprendre les deux langues officielles**		
	Compléter l'offre et harmoniser les occasions d'apprentissage en langue seconde. Développer et partager des ressources linguistiques pour familles. Identifier et rendre accessible les ressources francophones disponibles dans toutes les institutions postsecondaires.	Inviter des classes d'un conseil scolaire de l'autre langue lors de la présentation d'artistes ou de théâtre. Favoriser la création de ponts entre les institutions postsecondaires pour permettre aux étudiants de suivre des cours dans leur langue seconde.	Élaborer des projets entre les conseils scolaires et les institutions postsecondaires. Organiser des activités conjointes entre écoles de langue française et celles d'immersion dans des projets communs. Accroître la reconnaissance de crédits entre les établissements postsecondaires de langues différentes.

Travail	**Exploiter le potentiel d'avoir deux langues officielles**		
	Encourager l'affichage et les communications bilingues dans les milieux de travail.	Créer des zones linguistiques favorisant l'utilisation de la langue seconde. Encourager les organismes et les créateurs de rejoindre l'autre groupe linguistique.	Identifier un produit, une activité, une initiative qui exigerait l'utilisation de la langue seconde dans le milieu de travail.
Immigration	**Réduire l'écart entre la rhétorique et la réalité par rapport à la dualité linguistique**		
	Informer les nouveaux arrivants des possibilités de maintenir ou de développer leurs capacités dans les deux langues officielles.	Reconnaître l'héritage culturel et linguistique unique par des moyens qui se feraient dans la langue seconde.	Aider les organisations qui favorisent la dualité linguistique en les appuyant dans l'embauche de nouveaux arrivants.

7. Discussion

À la lumière des résultats de notre enquête, nous estimons qu'il est opportun d'avancer quelques réflexions et considérations additionnelles afin d'élucider davantage la question des barrières reliées au bilinguisme et à la dualité linguistique.

La ministre du Développement économique et des Langues officielles, l'honorable Mélanie Joly, a dévoilé, le 19 février 2021, son livre blanc sur les langues officielles intitulé : « Français et anglais : vers une égalité réelle des langues officielles au Canada » (Patrimoine canadien, 2021). Ce document a reçu une réception plutôt favorable de la part des associations de la francophonie. En plus d'engagements auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), le livre propose notamment des améliorations à la formation des maîtres en immersion afin de bien répondre à une demande sans cesse croissante pour ces programmes.

Toutefois, l'ouvrage n'a pas répondu à une question pourtant névralgique si on veut réussir à augmenter le nombre de personnes bilingues au Canada et à rehausser l'appréciation qu'en ont toutes les Canadiennes et tous les Canadiens. Il s'agit de l'absence de stratégie robuste de la part des gouvernements, des instances scolaires de la francophonie et des associations en place vis-à-vis les étudiants et les finissants des programmes d'immersion française.

On y utilise beaucoup le mot « communauté » sans préciser s'il s'agit de locuteurs du français ou de francophones selon les définitions historiques. Plusieurs associations traditionnellement francophones parlent du « par et pour » ; mais par qui et pour qui, au juste ? Font-elles abstraction des mariages exogames et de la croissance de l'identité bilingue en forte expansion chez les jeunes ? Quels efforts déploient les associations de la francophonie traditionnelle pour assurer une inclusion de ces francophones de langue maternelle anglaise ou d'autres langues maternelles ? Ces locuteurs veulent maintenir leurs acquis langagiers, mais les occasions de pratiquer leur français sont très limitées. Il suffit de constater – sauf rares exceptions – la fin de non-recevoir des conseils scolaires francophones face à toute collaboration avec les écoles d'immersion. Il en est de même pour plusieurs organismes sectoriels.

Les orphelins mal-aimés que sont ces apprenants du français langue seconde sont de plus en plus nombreux ; les francophones de souche traditionnelle le sont de moins en moins. Sans de profondes modifications aux programmations des organismes de la francophonie et des programmes d'appui au développement communautaire, le secteur restera prisonnier d'une situation de monolinguisme en parallèle plutôt que de favoriser le « vivre-ensemble ». Verrons-nous un jour éclore d'autres organisations vouées entièrement à ces populations ? Si rien ne change, c'est une simple question de temps.

Une seconde question qui mérite une attention soutenue – même 20 ans après le lancement de la stratégie pour l'immigration en milieu minoritaire en 2002 – est celle d'une responsabilisation réussie des organismes et institutions francophones par rapport aux défis auxquels ont à faire face les gens issus de l'immigration, surtout ceux d'Afrique. Il y a lieu de se demander si ces communautés ne devraient pas pouvoir travailler à leur autodétermination. Il sera important aussi de voir les tendances démographiques et d'en tirer les conclusions qui s'imposent.

Le nombre de francophones dont les parents sont nés au Canada et qui sont tous deux francophones selon les définitions en place diminue. Les mariages exogames qui impartissent aux enfants des éléments culturels et identitaires variés sont à la hausse. Le patrimoine historique des enfants issus de l'immigration est tout autre. Ce patrimoine fait-il partie des cursus scolaires des écoles francophones ? Ce manquement est d'autant plus criant que dans certaines provinces, plusieurs écoles francophones ont une cohorte majoritairement constituée d'étudiants néocanadiens.

Les références aux langues autochtones dans le livre blanc sont de bon augure ; encore faudra-t-il bâtir des ponts avec ces différentes composantes de la société canadienne.

Le jugement de la Cour Suprême dans la cause Bugnet insistait sur la nécessité de mesures réparatrices pour pallier les sévices du passé. Qui dit réparation dit aussi tort, ce qui a été vécu par plusieurs générations soit sous le règlement 17 en Ontario, ou ailleurs sous d'autres lois ou règlements injustes. Ces personnes – parfois des familles entières – sont trop souvent restées avec un sentiment négatif par rapport à leur vécu comme francophones. Et pourtant, ils et elles sont souvent plus à l'aise dans leur langue maternelle, d'où le concept de sécurité de l'offre. Lorsqu'on affiche la disponibilité de services en français, il est important que ce soit vrai à tout moment : aux pauses café, aux repas, et en période de vacances. Un des meilleurs modèles est certes celui des centres de services en français qui existent dans certaines localités. Il suffit d'une seule fin de non-recevoir pour risquer la perte d'un adhérant pour la vie.

Le secteur postsecondaire pourrait faire beaucoup plus pour promouvoir le bilinguisme et la dualité linguistique. La double reconnaissance de crédits universitaires ou collégiaux dès l'école secondaire, des efforts accrus pour assurer des perspectives d'emploi pour les diplômés comme c'est le cas du collège Boréal à Sudbury, des bourses de mobilité au sein du réseau, une plus grande facilité de transferts de crédits entre les institutions membres du réseau des universités et collèges de la francophonie canadienne (ACUFC), des efforts additionnels pour offrir des compléments de formation basés sur l'acquisition de compétences essentielles, n'en sont que quelques exemples.

Pour assurer que les institutions du réseau francophone puissent être en mesure de bien remplir leurs rôles, il leur faut un plus grand contrôle académique et une plus forte autonomie décisionnelle. De nouveaux modèles, dont un modèle calqué sur celui du réseau des universités du Québec sous la coordination de l'ACUFC, devraient être étudiés. De son côté, le gouvernement fédéral devrait veiller à ce que les fonds destinés au postsecondaire francophone soient négociés directement avec les institutions et leur soient payés intégralement. Cette idée, bien qu'elle paraisse difficile à mettre en œuvre, repose sur un passé riche en exemples d'initiatives fédérales dans le secteur, dont le Consortium national de formation en santé (CNFS), par exemple. Le réseau de l'ACUFC doit se comporter en réseau et son mandat doit être reconnu et respecté, comme épine dorsale du milieu postsecondaire francophone au pays.

Les jeunes d'aujourd'hui ne vivent pas la même expérience culturelle et identitaire que les générations précédentes. Les efforts de certains pour enseigner une identité francophone monolithique sont voués à l'échec. Les choix identitaires et culturels sont purement personnels, mais ils peuvent être nourris par des connaissances historiques partagées. Un jeune fransaskois de famille mixte a bien résumé le processus : « Arrêtez de me dire comment vivre ma francophonie. Je m'en occupe ». Il est peut-être soutenable que les francophones affichent des traits culturels similaires. Mais de là à assumer que la langue elle-même propose une seule caractéristique identitaire, il y a une marge. Avant de nier l'apport des francophones de langue maternelle autre, il faudrait y penser. Après tout, la langue française appartient aussi à ceux qui l'ont apprise comme langue seconde.

Pour tout dire, les langues officielles devraient favoriser la diversité de même qu'en être un phare. Sans oublier ou négliger l'apport des langues des Premières Nations et les langues de celles et ceux qui ont décidé de faire du Canada leur pays d'accueil, il est important de rappeler que la dualité linguistique canadienne et ses deux langues officielles constituent un vecteur fondamental de l'identité canadienne.

8. Conclusion

Cet ouvrage a voulu faire ressortir des écrits scientifiques et des perspectives de personnes clés les éléments qui permettraient aux acteurs principaux d'agir afin de

rehausser l'adhésion à la dualité linguistique et de susciter l'intérêt d'être bilingue au Canada. Nous avons modélisé une boîte à outils qu'on doit maintenant remplir d'activités et étendre vers d'autres secteurs : la justice, les arts, la jeunesse, les médias, etc. Parfois les initiatives se cantonnent mal dans une seule case, mais nous soutenons que la structure de ce modèle est idéale pour veiller à ce qu'on agisse sur tous les fronts : l'exposition à la langue seconde, le développement d'une attitude positive à l'égard de la langue seconde, et au développement de pratiques collaboratives entre les groupes linguistiques.

En fin de compte, renforcer l'adhésion à la dualité linguistique exige que l'on réinitialise les messages qui circulent dans l'espace public. Tant et aussi longtemps que le bilinguisme sera perçu comme « anormal », comme étant une menace ou un privilège de classe, les détracteurs – tant du côté des locuteurs anglophones que francophones – auront raison de s'en méfier et de rejeter les possibilités qui y sont reliées. Nous l'avons souligné précédemment et nous le réitérons en guise de conclusion : les langues officielles appartiennent à tous les Canadiens et les Canadiennes. La boîte à outils proposée cherche à agir en ce sens.

Références bibliographiques

Bergeron, C. (2019). L'importance de préserver la diversité des accents pour contrer l'insécurité linguistique en Ontario français. *Alternative francophone*, *2*(4), 92-107. Récupéré du site de l'Université de l'Alberta : https://journals.library.ualberta.ca/af/index.php/af/article/view/29376/pdf

Bernard, R. (2000). Langue d'usage avec les parents à l'intérieur de foyers mixtes francophones. Les enjeux de l'exogamie. *Cahiers Charlevoix*, *4*, 13-49. Récupéré du site Érudit : https://www.erudit.org/fr/revues/ccharlevoix/2000-v4-ccharlevoix03017/1039357ar/

Blain, S., M. Cavanagh et L. Cammarata (2018). Enseigner l'écriture en milieu francophone minoritaire : comment motiver les élèves et surmonter les défis de l'insécurité linguistique ? *Revue canadienne de l'éducation*, *41*(4), 1105-1131. Récupéré du site ResearchGate : https://www.researchgate.net/profile/Sylvie_Blain/publication/333556622_Enseigner_l'ecriture_en_milieu_francophone_minoritaire_Comment_motiver_les_eleves_et_surmonter_les_defis_de_l'insecurite_linguistique/links/5d77d4d24585151ee4adc570/Enseigner-lecriture-en-milieu-francophone-minoritaire-Comment-motiver-les-eleves-et-surmonter-les-defis-de-linsecurite-linguistique.pdf

Boissonneault, J. (2004). Se dire…mais comment et pourquoi ? Réflexions sur les marqueurs d'identité en Ontario français. *Revue du Nouvel-Ontario*, *18*, 163-169. Récupéré du site Érudit : https://www.erudit.org/en/journals/fa/1900-v1-n1-fa1812832/1005359ar.pdf

Boissonneault, J. (1996). Bilingue / francophone, Franco-Ontarien / Canadien français : choix des marques d'identification chez les étudiants francophones. *Revue du Nouvel-Ontario*, *20*, 173-192. Récupéré du site ZoneUL : https://zone.biblio.laurentian.ca/bitstream/10219/211/1/Boissonneault%20RNO%2020.pdf

Boissonneault, J. et S. Laflamme (mai 2017). Le décrochage culturel ou passer de l'école franco-ontarienne à l'école de langue anglaise. *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, *12*(2), 101-161. Récupéré du site Érudit : https://www.erudit.org/fr/revues/npss/2017-v12-n2-npss03175/1040906ar/

Brasart, C. (2017). Les monolingues parlent aux bilingues : plurilinguisme et parole politique aux États-Unis et aux Canada. *Anglophonia. French Journal of English Linguistics*, *24*. Récupéré du site OpenEdition : https://journals.openedition.org/anglophonia/1140#ftn10

Bureau du Conseil privé (2017). *Le prochain niveau : Enraciner une culture de dualité linguistique inclusive en milieu de travail au sein de la fonction publique fédérale*. Récupéré du site du Bureau : https://www.canada.ca/content/dam/pco-bcp/documents/pdfs/clerk-greffier/Le_Prochain_Niveau_LingueOfficielle2.pdf

Cammarata, L., M. Cavanagh, S. Vlain et C. Sabatier (2018). Enseigner en immersion française au Canada : synthèse des connaissances sur les défis et leurs implications pour la formation des enseignants. *The Canadian Modern Language Review*, *74*(1), 101-127. Récupéré du site University of Toronto Press : https://www.utpjournals.press/doi/abs/10.3138/cmlr.3889

Cardinal, L. (2004). The Limits of Bilingualism in Canada. *Nationalism and Ethnic Politics*, *1*(10), 79-103. Récupéré du site Taylor & Francis Online : https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/13537110490450782

Charbonneau, F. (2015). Un dialogue de sourds ? Les arguments invoqués par les défenseurs et les détracteurs du bilinguisme dans l'espace public anglo-canadien. *Minorités linguistiques et société*, *5*, 13-57. Récupéré du site Érudit : https://www.erudit.org/en/journals/minling/1900-v1-n1-minling01753/1029106ar/abstract/

Commissariat aux langues officielles (janvier 2021). *(In)sécurité linguistique au travail. Sondage exploratoire sur les langues officielles auprès des fonctionnaires du gouvernement fédéral du Canada*. Rapport d'étude. Ministère des Services publics et de l'Approvisionnement. Récupéré du site du Commissariat : https://www.clo-ocol.gc.ca/sites/default/files/insecurite-linguistique.pdf

Commissariat aux langues officielles (2016a). *Ce que les Canadiens pensent du bilinguisme et de la Loi sur les langues officielles*. Infographie récupérée du site du Commissariat : https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/statistiques/infographiques/canadiens-pensent-bilinguisme-et-llo

Commissariat aux langues officielles (2016b). *La petite enfance. Vecteur de vitalité des communautés francophones en situation minoritaire*. Ministère des Services publics et de l'Approvisionnement. Récupéré du site du Commissariat : https://www.clo-ocol.gc.ca/sites/default/files/rapport-petite-enfance.pdf

Commissariat aux langues officielles (2014). *Ce que les néo-Canadiens nous disent au sujet du Canada de demain. Forums de discussion sur les perceptions des Canadiens de diverses origines envers la dualité linguistique. Rapport sommaire*. Récupéré du site du Commissariat : https://www.clo-ocol.gc.ca/sites/default/files/2014canada_de_demain.pdf

Commissariat aux services en français de l'Ontario (2018). *Se projeter. Se préparer. Rapport annuel 2017-2018*. Récupéré du site https://csfontario.ca/wp-content/uploads/2018/07/OFLSC-283633-Annual-Report-2017-2018_FRE.pdf

Conseil du patronat du Québec (2021). *Le français comme langue de travail au Québec. Résultats de la consultation auprès des membres et positionnement*. Récupéré du site du Conseil : https://www.cpq.qc.ca/workspace/uploads/files/francais_comme_langue_de_travail2021.pdf

Dallaire, C. et C. Denis (2005). Asymetrical Hybridities : Youths at Francophone Games in Canada. *Cahiers canadiens de sociologie*, *30*(2), 143-167. Récupéré du site JSTOR : https://www.jstor.org/stable/4146128?seq=1#metadata_info_tab_contents

De Houwer, A. (2006). Le développement harmonieux ou non harmonieux du bilinguisme de l'enfant au sein de la famille. *Langage et société*, *2*(116), 29-49. Récupéré du site Cairn : https://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2006-2-page-29.htm

Deveau, K. et R. Landry (2007). Identité bilingue : produit d'un déterminisme social ou résultat d'une construction autodéterminée ? Dans M. Bock (dir.), *La jeunesse au Canada français. Formation, mouvements et identité* (p. 113-134). Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa. Récupéré du site Google Livres : https://books.google.ca/books?id=ALI-DwAAQBAJ&printsec=frontcover&hl=fr#v=onepage&q&f=false

Doucet, M. (2015). *L'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés et l'admission des non-ayants droit à l'école francophone*. Récupéré du site de l'Observatoire international des droits linguistiques : http://www.droitslinguistiques.ca/images/stories/Blogue/Michel_Doucet/Michel_Doucet_-_Article_23_et_non-ayants_droit.pdf

Environics Analytics (juillet 2015). *Profil des immigrants anglophones du Québec dont l'anglais est la langue maternelle*. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Récupéré du site du Ministère : https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/rapports-statistiques/recherche/profil-immigrants-anglophones-quebec-anglais-est-langue-maternelle.html

Environics Institute (2012). *Focus Canada 2012. Public opinion research on the record. Serving the public interest since 1976*. Récupéré du site de l'institut : https://www.environicsinstitute.org/docs/default-source/project-documents/focus-canada-2012/final-report.pdf?sfvrsn=1ef1218_2

Fourot, A.-C. (2016). Redessiner les espaces francophones au présent : la prise en compte de l'immigration dans la recherche sur les francophonies minoritaires au Canada. *Politique et sociétés*, *35*(1), 25-48. Récupéré du site Érudit : https://www.erudit.org/en/journals/ps/1900-v1-n1-ps02431/1035791ar/abstract/

Fragasso-Marquis, V. et C. Plante (24 mars 2019). *Les Canadiens se préoccupent peu du bilinguisme, selon un sondage*. Article récupéré du site de La Presse : https://www.lapresse.ca/actualites/national/201903/24/01-5219422-les-canadiens-se-preoccupent-peu-du-bilinguisme-selon-un-sondage.php

Génier-Bédard, L. et A. Roy-Charland. (2018). Échanges interactifs et langagiers éducatrices-enfants en services de garde éducatifs en communauté de langues officielles en situation minoritaire. *Éducation francophone en milieu minoritaire*. Récupéré de ResearchGate : https://www.researchgate.net/publication/327057299_ECHANGES_INTERACTIFS_ET_LANGAGIERS_EDUCATRICES-ENFANTS_EN_SERVICES_DE_GARDERIE_EDUCATIF_EN_COMMUNAUTE_DE_LANGUES_OFFICIELLES_EN_SITUATION_MINORITAIRE

Gouvernement du Canada (2018). *Investir dans l'avenir. Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023*. Récupéré du site du Ministère : https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/plan-action-langues-officielles/2018-2023.html

Houle, R., D. Pereira, et J.-P. Corbeil (2014). *Portrait statistique de la population immigrante de langue française à l'extérieur du Québec (1991 à 2011)*. Citoyenneté et immigration Canada. Récupéré du site du Ministère : https://www.canada.ca/content/dam/ircc/migration/ircc/francais/ressources/recherche/documents/pdf/r8-2014-francais-hors-quebec.pdf

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (2020). *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration 2020*. Récupéré du site du Ministère : https://www.canada.ca/content/dam/ircc/migration/ircc/francais/pdf/pub/rapport-annuel-2020-fr.pdf

Jenkins, E. et N. Charon (2020). *Le « vivre-ensemble » et la promotion de la dualité linguistique*. Ottawa : ministère du Patrimoine canadien.

Labrie, N., S. Lamoureux et D. Wilson (2009). *L'accès des francophones aux études postsecondaires en français : le choix des jeunes*. Toronto : Ontario Institute for Studies in Education / Centre de recherches en éducation franco-ontarienne. Récupéré du site ResearchGate : https://www.researchgate.net/profile/Sylvie-

Lamoureux/publication/266186954_L%27acces_des_francophones_aux_etudes_postsecondaires_en_Ontario_Le_choix_des_jeunes/links/55c8832d08aeca747d66c77a/Lacces-des-francophones-aux-etudes-postsecondaires-en-Ontario-Le-choix-des-jeunes.pdf

Lamoureux, S. A. (2010). L'aménagement linguistique en milieu scolaire francophone minoritaire en Ontario et l'accès aux études postsecondaires : interprétations et retombées. *Cahiers de l'ILOB*, *1*(1), 1-23. Récupéré du site de l'Université d'Ottawa : https://uottawa.scholarsportal.info/ojs/index.php/ILOB-OLBI/article/view/1072

Landry, R. (mars 2010). *Petite enfance et autonomie culturelle. Là où le nombre le justifie*. Commission nationale des parents francophones. Récupéré du site de l'ICRML : https://icrml.ca/fr/recherches-et-publications/publications-de-l-icrml/item/8433-petite-enfance-et-autonomie-culturelle-la-ou-le-nombre-le-justifie-v

Landry, R. (octobre 2003). *Libérer le potentiel caché de l'exogamie. Profil démolinguistique des enfants des ayants droit francophones selon la structure familiale*. Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques. Récupéré du site de l'Institut : http://icrml.ca/images/stories/documents/fr/liberer_le_potentiel_cache_de_exogamie.pdf

Langlois, A. et A. Gilbert (2006). Typologie et vitalité des communautés francophones minoritaires au Canada. *Le Géographe canadien*, *50*(4), 432-449. Récupéré du site Wiley Online Library : https://onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.1111/j.1541-0064.2006.00156.x

Levasseur, C. (2018). Vers la reconnaissance de l'engagement des parents anglophones à l'école francophone en Colombie-Britannique. *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, *30*(1), 103-138. Récupéré du site Érudit : https://www.erudit.org/en/journals/cfco/2018-v30-n1-cfco03649/1045597ar.pdf

Nielsen (2016). *Présentation du sondage sur les langues officielles et le bilinguisme*. Commissariat aux langues officielles. Récupéré du site du Commissariat : https://www.clo-ocol.gc.ca/sites/default/files/presentation-sondage-sur-langues-officielles-et-bilinguisme.pdf

Mougeon, R. (2014). Maintien et évolution du français dans les provinces du Canada anglophone. Dans S. S. Mufwene et C. B. Vigouroux (dir.), *Colonisation, globalisation et vitalité du français* (p. 211-276). Paris : Odile Jacob. Récupéré du site de l'auteur :

https://www.glendon.yorku.ca/rmougeon/website(publish)/Welland/documents/avenirdufrancaisauCanada12avril.pdf

Patrimoine canadien (2021). *Français et anglais : vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*. Récupéré du site du Ministère : https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/organisation/publications/publications-generales/egalite-langues-officielles.html

Patrimoine canadien (novembre 2020). *Recueil de pratiques exemplaires. Promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne*. Récupéré du site du Ministère : https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/publications/recueil-pratiques-exemplaires.html

Patrimoine canadien (2019). *Les langues officielles au Canada*. Récupéré du site du Ministère : https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/publications/statistique.html

Patrimoine canadien (mai 2016). *Avantages économiques du bilinguisme. Revue de littérature*. Récupéré du site de l'Association canadienne des professeurs de langues secondes : https://www.caslt.org/files/learn-languages/pch-bilingualism-lit-review-final-fr.pdf

PGF Consultants Inc. (24 mars 2021). *Projet de recherche sur la dualité linguistique au Canada. Faits saillants et résultats des entrevues*. Fondation canadienne pour le dialogue des cultures.

Pilote, A. et J.-A. Joncas (2016). La construction identitaire linguistique et culturelle durant un programme universitaire d'éducation en français en milieu minoritaire. Le cas de cinq étudiants Fransaskois. *Minorités linguistiques et société*, *7*, 142-169. Récupéré du site Érudit : https://www.erudit.org/en/journals/minling/1900-v1-n1-minling02505/1036420ar/abstract/

Pilote, A., M.-O. Magnan et K. Vieux-Fort (2010). L'identité linguistique et le poids des langues : une étude comparative entre des jeunes en milieu scolaire francophone au Nouveau-Brunswick et anglophone au Québec. *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, *6*(1), 65-98. Récupéré du site Érudit : https://www.erudit.org/fr/revues/npss/2010-v6-n1-npss1497094/1000483ar/

Ravanera, Z., V. Esses et N. Lapshina (décembre 2014). *L'intégration des immigrants ayant une utilisation et une compétence différenciées des langues officielles au Canada : analyse du Recensement de 2006 et de l'Enquête sur la santé dans les collectivités*

canadiennes 2007-2008. Ottawa : Citoyenneté et Immigration Canada. Récupéré du site L'immigration francophone : https://immigrationfrancophone.ca/images/Lintegration_des_immigrants_ayant_une_utilisation_et_une_competence_differenciees_des_langues_officielles_au_Canada_-Analyse_du_Recensement_de_2006_et_de_lEnquete_sur_la_sante_2008-2008.pdf

Séror, J. et S. Lamoureux (2014). Intégrer les étudiants anglophones dans le cadre d'un programme d'immersion universitaire au Canada. *Les dossiers des sciences de l'éducation*, *32*, 95-110. Récupéré du site OpenEdition : https://journals.openedition.org/dse/701#tocto1n3

Statistique Canada (18 mars 2021). Estimation de la population du Canda, quatrième trimestre de 2020. *Le Quotidien*. Récupéré du site de Statistique Canada : https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/210318/dq210318c-fra.pdf?st=D0tiVJe7

Statistique Canada (2017a). *Recensement en bref. L'intégration linguistique des immigrants et les populations de langue officielle au Canada*. Récupéré du site du Statistique Canada : https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016017/98-200-x2016017-fra.pdf

Statistique Canada (2017b). *Un nouveau sommet pour le bilinguisme français-anglais. Recensement de la population, 2016*. Ottawa : Ministre de l'Industrie. Récupéré du site du Ministère : https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016009/98-200-x2016009-fra.pdf

Traisnel, C. (2012). Protéger et pacifier. La politique officielle de bilinguisme canadien face aux risques de transferts linguistiques et de contestation communautaire. *Revue internationale d'études canadiennes*, *45-46*, 69-89. Récupéré du site Érudit : https://www.erudit.org/en/journals/ijcs/1900-v1-n1-ijcs0128/1009895ar/abstract/

Turcotte, M. (2019). *Résultats du Recensement de 2016 : le bilinguisme français-anglais chez les enfants et les jeunes du Canada*. Récupéré du site de Statistique Canada : https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/75-006-x/2019001/article/00014-fra.pdf?st=rRJmkZXD

Vézina, M. et R. Houle (2014). La transmission de la langue française au sein des familles exogames et endogames francophones au Canada. *Cahiers québécois de démographie*, *43*(2), 399-438. Récupéré du site Érudit : https://www.erudit.org/en/journals/cqd/2014-v43-n2-cqd01651/1027984ar/

Violette, I. (2014). L'immigration francophone en Acadie : langue, nation et minorité. *Minorités linguistiques et société*, *4*, 126-153. Récupéré du site Érudit : https://www.erudit.org/en/journals/minling/1900-v1-n1-minling01365/1024695ar/abstract/